



Plan Climat Air Energie *Territorial*



Angervilliers
Boullay-les-Troux
Briis-sous-Forges
Courson-Monteloup
Fontenay-lès-Briis
Forges-les-Bains
Gometz-la-Ville
Janvry
Les Molières
Limours
Pecqueuse
Saint-Jean de Beauregard
Saint-Maurice-Montcouronne
Vaugrigneuse

Communauté de
Communes du
**PAYS de
LIMOURS**



Programme d'actions 2023-2029



Synthèse du programme d'actions PCAET Pays de Limours

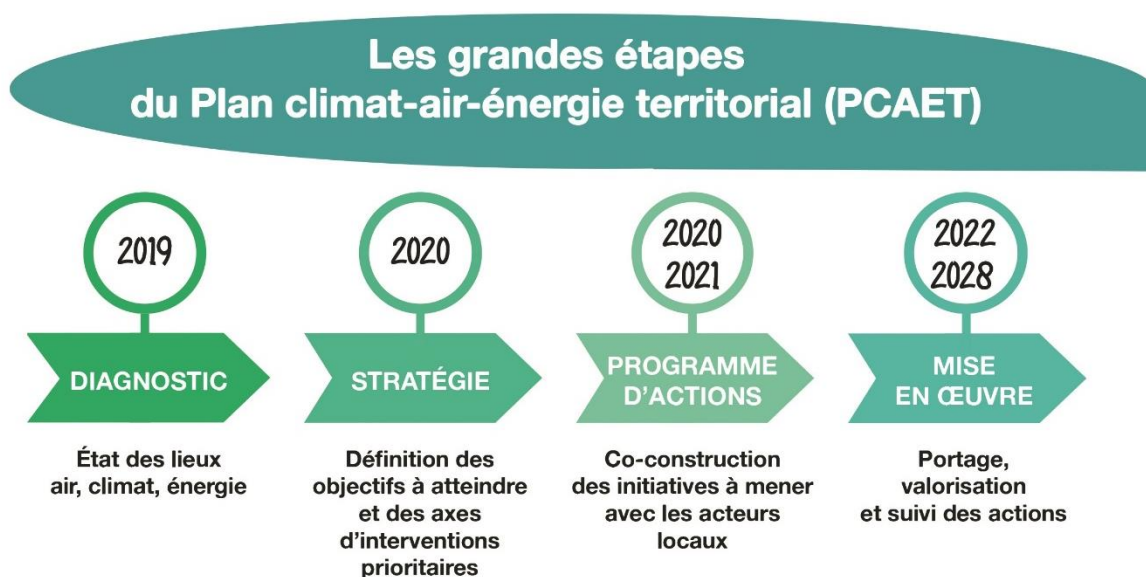
Axe 1	Améliorer la performance énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre (12 fiches-action)
Améliorer la performance énergétique du résidentiel et du tertiaire	
Action 1.1.1	Favoriser la rénovation énergétique des logements
Action 1.1.2	Opérer la rénovation énergétique des bâtiments publics
Aller vers une mobilité décarbonée	
Action 1.2.1	Soutenir les initiatives de covoiturage et lutter contre l'autosolisme
Action 1.2.2	Favoriser la transition du parc automobile vers des énergies décarbonées
Action 1.2.3	Consolider les transports doux notamment le vélo
Action 1.2.4	Renforcer et adapter l'offre de transports en commun
Développer la production d'énergies renouvelables	
Action 1.3.1	Encourager la filière bois locale dans le cadre de la Charte Forestière du PNR
Action 1.3.2	Etudier la faisabilité d'une plate-forme pour bois en bûches à disposition des particuliers alimentée directement par les propriétaires forestiers
Action 1.3.3	Assurer la reprise des biens sans maître et améliorer la gestion forestière
Action 1.3.4	Encourager les projets de méthanisation
Action 1.3.5	Développer la production d'énergie solaire
Développer la séquestration	
Action 1.4.1	Développer la séquestration carbone

Axe 2	Aménager et adapter le territoire (8 fiches-action)
Repenser le territoire pour réduire et éviter les déplacements individuels	
Action 2.1.1	Identifier des possibilités de développement d'écoquartiers et d'écotissements
Action 2.1.2	Soutenir l'emploi de proximité et le télétravail
Préserver l'eau et la biodiversité	
Action 2.2.1	Prendre en compte la biodiversité dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement
Action 2.2.2	Rénover les réseaux d'assainissement
Action 2.2.3	Promouvoir les dispositifs d'amélioration de la sobriété en eau
Action 2.2.4	Sensibiliser à la pollution et à la préservation de la ressource en eau
Prendre en compte les risques liés au réchauffement climatique et adapter le territoire	
Action 2.3.1	Limiter l'imperméabilité des sols et encourager la désimperméabilisation
Action 2.3.2	Végétaliser les centres-villes

Axe 3	Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance (12 fiches-action)
Faire évoluer les pratiques alimentaires dans la restauration collective et dans les pratiques familiales	
Action 3.1.1	Faire évoluer les pratiques alimentaires dans la restauration collective
Action 3.1.2	Faire évoluer les pratiques alimentaires dans les pratiques familiales
Action 3.1.3	Soutenir les initiatives de jardins collectifs
Améliorer la qualité de l'air	
Action 3.2.1	Améliorer la qualité de l'air extérieur : chauffage bois / résidentiel
Action 3.2.2	Améliorer la qualité de l'air intérieur
Privilégier les ressources et l'économie locale et développer l'économie circulaire	
Action 3.3.1	Installer des points de vente de produits locaux
Réduire la quantité de déchets et améliorer le taux de recyclage	
Action 3.4.1	Réduire les volumes de déchets et améliorer le taux de recyclage
Impliquer les acteurs du territoire	
Action 3.5.1	Sensibiliser à la biodiversité via l'Espace Naturel Sensible de Soucy
Action 3.5.2	Aider au développement des éco-projets
Action 3.5.3	Impliquer les acteurs économiques dans la transition écologique du territoire
Action 3.5.4	Veiller à l'exemplarité des pratiques au sein de l'administration publique
Organiser un pilotage efficace pour la mise en œuvre du PCAET	
Action 3.6.1	Gouvernance du PCAET 2022-2028

Pour répondre aux exigences réglementaires de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV – article 188) et rendre opérationnel le volet climat – air – énergie de sa politique, la Communauté de communes du Pays de Limours a initié en septembre 2018 l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Un diagnostic réalisé en 2019 a apporté la base nécessaire pour définir des axes stratégiques puis d'élaborer un programme d'actions présentant les engagements pris par la Communauté de Communes et ses partenaires pour lutter contre le réchauffement climatique et permettre au territoire de s'y adapter.



La stratégie identifiée par le Pays de Limours a été d'agir en priorité sur les principaux postes de consommation ou d'émission et de concentrer les moyens d'actions sur les thématiques où les gains sont les plus importants.

Ainsi des orientations prioritaires ont été identifiées : les bâtiments résidentiels et tertiaires, les transports et déplacements, le changement des pratiques et l'exemplarité de la collectivité.

Le plan d'action est composé de 32 actions répartis selon 3 axes reprenant des thèmes majeurs et structurant du développement solidaire et durable, à savoir le logement, la mobilité, les énergies renouvelables, l'économie locale et la collaboration entre les différents acteurs du territoire, ensuite l'adaptation au changement climatique et enfin le changement des pratiques alimentaires, la gestion des déchets et l'agriculture. Ces axes vont permettre d'agir sur l'atténuation du réchauffement climatique en limitant les gaz à effet de serre, sur l'adaptation au changement climatique et sur la qualité de l'air.

Action : Favoriser la rénovation énergétique des logements

Axe stratégique 1. Améliorer la performance énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre**1.1. Améliorer la performance énergétique du résidentiel et du tertiaire****Contexte de l'action**

Le secteur résidentiel est le premier poste de consommation d'énergie du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Limours, avec une consommation de 242 GWh/an. ce secteur représente aussi 36 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire (hors trafic A10) et 43 % des émissions de particules PM2,5. Le parc de logements se situe dans la moyenne de renouvellement puisque 71 % a été construit avant 1990. Le potentiel de réduction des consommations d'énergie porte principalement sur le chauffage, qui représente 60 % de la consommation énergétique du résidentiel. Suivant l'objectif de la Stratégie nationale bas carbone qui fixe à l'horizon 2050 un parc de bâtiments 100 % BBC (Bâtiment Basse Consommation), la consommation à l'échelle intercommunale devra atteindre moins de 65 kWh/m2 d'ici 2050.

Pour y parvenir, la CCPL a adhéré en 2018 à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Ouest Essonne. Ce partenariat permet aux communes et de leurs habitants de bénéficier de ses services et notamment de l'espace info énergie (conseils indépendants et gratuits pour activer la rénovation énergétique des logements). De plus, la plateforme Rénover Malin (<https://www.renover-malin.fr/>) du département peut être mobilisée, en particulier la prime Ecologis lancée en avril 2019 pour les travaux de rénovation, sans condition de revenus, ainsi que le dispositif RePerE Habitat du Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse pour les habitants des communes membres.

Descriptif de l'action

La rénovation énergétique des bâtiments résidentiels implique d'inciter les particuliers à engager un parcours de rénovation énergétique de leurs logements, selon un diagnostic et une approche transversale :

1. Positionner l'ALEC Ouest Essonne comme guichet auprès des ménages leur permettant de bénéficier de conseils objectifs, personnalisés et gratuits dans le cadre d'une mission de service public

- Pérenniser le partenariat avec l'ALEC et ses permanences sur le territoire de la CCPL
- Améliorer, au maillon communal, la communication sur les services de l'ALEC (collaboration avec services communaux ; intensification des animations, par exemple Balades thermiques)
- Mieux utiliser la plateforme de rénovation énergétique du département (Rénover Malin) en articulation avec l'ALEC

2. Mobiliser les professionnels du territoire de la CCPL sur l'enjeu de la rénovation énergétique qualitative

- Former le personnel du service Instruction (urbanisme) aux enjeux de la rénovation énergétique pour lui permettre de communiquer aux citoyens sur les outils à leur disposition
- Singulariser une action auprès des copropriétés (sensibilisation, analyse du parc ...)

3. Mettre en valeur les incitations financières disponibles et éventuellement les renforcer

- Diffuser le *Guide de la rénovation énergétique* qui recense les aides auprès des particuliers en évoquant les gains écologiques mais aussi économiques et de bien-être
- Identifier et comprendre les situations de précarité énergétique et définir les actions spécifiques à mettre en place
- Encourager le passage du chauffage bois à foyer ouvert à des systèmes performants et moins émetteurs de GES > promouvoir le Fonds air/bois (CCPL éligible) (voir *Plan Air*)

Acteurs		Moyens
Pilotage	CCPL, Communes, ALEC	Adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie (ALEC) Ouest Essonne pour un montant de 1€/hab/an soit environ 27 000 euros
Partenaires	PNR, Essonne, Ile-de-France	Formation du personnel du Service Urbanisme à la rénovation énergétique
Public cible	Services communes et CCPL, ménages	

Calendrier des étapes clefs

Remplacement de 20 % des chaudières gaz (soit ~760 logements) et 80 % des chaudières fioul (~800 logements) par des chaudières bois haute performance (origine locale / nationale) d'ici 2030

Rénovation de 30 % de logements (soit 3000 sur 10 000 existants) d'ici 2030, soit ~300 logements à rénover par an, pour être en phase avec l'objectif national

Objectifs et calibrage de l'action		Bénéfices attendus Climat-Air-Energie		
Objectifs d'action		Efficacité énergétique	O	O O
a. Particuliers. nombre de foyers accompagnés / an	300	Émissions de gaz à effet de serre	O	O O
b. Professionnels. Information, sensibilisation, Guide... > Nombre de réunions réalisées (forum annuel des entreprises)	1/an	Qualité de l'air	O	O O
c. Chauffage bois. Incitations financières. Nombre de dossiers /an	150	Dév^t énergies renouvelables	O	O
Calibrage de l'action horizon 2030 et par rapport à 2015		Préserv. ressources naturelles		
Réduction des consommations d'énergie des bâtiments résidentiels*	-25,6%	Biodiversité		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels**	-43,0%	Adaptation au changement clim.	O	

* 63 GWh/an ** 14 700 tCO₂/an (voir détail des hypothèses sur onglet "Calcul gain")

Indicateurs de suivi-évaluation (étapes à renseigner annuellement)

Nombre de logements rénovés	
Nombre de conversion gaz naturel > EnR (~37% des logements en 2015)	
Nombre de conversion fioul / gaz bouteille ou citerne > EnR (~10% des logements en 2015)	
Évolution des consommations énergétiques et des émissions de GES suivies via l'ALEC	

Observations

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiment concerne principalement (hors industrie et agriculture) trois cibles : résidentiel, tertiaire, bâtiments publics. L'action 1.1.1. concerne seulement le parc résidentiel privé.

Le parc social est peu développé sur le territoire. Aucun projet significatif de rénovation énergétique n'a été identifié chez les bailleurs sociaux.

Action : Opérer la rénovation énergétique des bâtiments publics

Axe stratégique : 1. Améliorer la performance énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre**1.1. Améliorer la performance énergétique du résidentiel et du tertiaire****Contexte de l'action**

Comme l'ensemble des activités économiques, le secteur public contribue aussi l'émission de gaz à effet de serre. C'est la consommation énergétique liée au chauffage qui est la principale source d'émission des GES, d'autant plus que les bâtiments présentent souvent des caractéristiques défavorables au regard de la sobriété climatique nécessaire : grandes tailles, anciens, avec des gabarits spécifiques (par exemple pour les gymnases), systèmes de chauffage au gaz, voire au fioul, etc. Il est à noter que les bâtiments d'enseignement (écoles, collèges, lycées) représentent environ 9 % des consommations énergétiques du secteur tertiaire.

Les collectivités territoriales ont un devoir d'exemplarité dans la mise en oeuvre des travaux de rénovations énergétiques mais, en raison de la raréfaction des ressources financières, doivent planifier leurs interventions. Cela passe par l'élaboration d'une stratégie patrimoniale de rénovation intégrée dans un Programme Pluriannuel d'Investissement.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Ouest Essonne a réalisé en 2019 un diagnostic énergétique sur les bâtiments de plusieurs communes de la CCPL identifiant des opérations de rénovation à mener.

Descriptif de l'action

La rénovation énergétique des bâtiments publics se traduit par les modalités suivantes :

1. Poursuivre les diagnostics énergétiques réguliers des bâtiments par l'ALEC au niveau communal et intercommunal

2. Elaborer pour et par chaque commune un plan de rénovation mentionnant les objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et s'appuyant sur :

- l'efficacité énergétique (isolation, performance des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire)
- le choix d'énergies non-fossiles (bois, géothermie, solaire thermique, biométhane...)
- la logique des économies de fonctionnement (pour l'éclairage public : usage de leds, de normes de températures et de période d'extinction)
- la prévalence de la rénovation à la construction

3. Soutenir, suivre et valoriser les démarches de rénovation qui sont de la responsabilité de chaque commune :

- en s'appuyant sur l'ALEC pour exercer une veille sur les dispositifs d'aide et de financement
- en créant un groupe de travail réunissant les services techniques communaux et intercommunaux
- en inventorier et en communiquant sur les opérations engagées (*exemples de la transformation du presbytère en café associatif à Fontenay-lès-Briis ou du changement des ouvrants de la mairie de Gometz-la-Ville*)

Acteurs		Moyens
Pilotage	CCPL, Communes pour leurs bâtiments	Coût de réalisation des diagnostics pris en charge dans le cadre de la Convention passée avec l'ALEC Coût des travaux en fonction des préconisations du diagnostic : possibilité de mobiliser des subventions de partenaires, notamment dans le cadre du Plan de relance gouvernemental.
Partenaires	ALEC, PNR, ADEME, Region Ile-de-France	
Public cible	Services communes et CCPL	

Calendrier des étapes clefs

1er semestre 2024 : inventaire des premières opérations à lancer sur la 1ère période du PCAET (2023-2025)

Objectifs et calibrage de l'action		Bénéfices attendus Climat-Air-Energie			
Objectifs		Efficacité énergétique	O	O	O
Définir un nombre de bâtiments à rénover pour l'ensemble des communes sur la durée du PCAET (202-2029) (A chaque commune de présenter son projet de rénovation)		Émissions de gaz à effet de serre	O	O	O
		Qualité de l'air	O	O	O
		Dév ^t énergies renouvelables	O	O	
Calibrage de l'action horizon 2030 et par rapport à 2010*		Préserv. ressources naturelles			
Réduction des consommations d'énergie des bâtiments rénovés	30 %*	Biodiversité			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments rénovés	50 %	Adaptation au changement clim.	O		

Indicateurs de suivi-évaluation

Surface des bâtiments rénovés / an	
Gain en consommation d'énergie / an	
Gain en émissions de gaz à effet de serre / an	

Observations

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments concerne principalement (hors industrie et agriculture) trois cibles : résidentiel, tertiaire, bâtiments publics. L'action 1.1.2. concerne seulement les bâtiments publics. Renvoi sur la fiche 3.5.4 sur l'exemplarité de l'administration"

*40 % si supérieur à 1000 m2 (décret tertiaire)

Action : Soutenir les initiatives de covoiturage et lutter contre l'autosolisme

Axe stratégique : 1. Améliorer la performance énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre**1.2. Aller vers une mobilité décarbonée****Contexte de l'action**

En Essonne, 62 % des déplacements s'effectuent en voiture particulière. Au sein de la CCPL, cette dynamique s'explique d'autant plus par la faible densité d'habitants et de logements et l'offre limitée de transports en commun en raison d'un coût financier élevé par rapport au nombre d'usagers potentiels. Dans ces circonstances, il s'agit de contribuer à un meilleur emploi des véhicules individuels en circulation en encourageant la pratique du covoiturage, ce qui conduira à réduire leur impact en matière de gaz à effet de serre et de pollution de l'air.

Si les enquêtes démontrent que les habitants ne connaissent pas, mal ou peu les possibilités qui leur sont offertes pour covoiturer, il existe pourtant des dispositifs spécifiques facilitateurs qui font appel aux outils numériques.

Par ailleurs, le Département mène également différentes actions pour favoriser le partage de la voiture dans les déplacements du quotidien notamment la création d'aires de covoiturage. Ce sont des aires de stationnement sécurisée qui permettent de faciliter le regroupement des covoitureurs en constituant un point de rendez-vous et en permettant de laisser les voitures non utilisées en stationnement licite. L'Essonne compte 40 aires de covoiturage, représentant 133 places de stationnement, dont 63 créés par le Département. Le territoire de la CCPL en compte 2 : une au supermarché de Gometz-la-Ville et une à la gare de Briis-sous-Forges. Ces aires sont le plus souvent situées dans les parkings de supermarché, accessibles depuis les routes départementales. Elles sont identifiables par un panneau utilisé partout en France.

Descriptif de l'action

L'action vise à encourager et optimiser l'usage du covoiturage sur le territoire :

1. Analyser l'utilisation jusqu'à présent des dispositifs empruntés localement sur le territoire (comme Rezo Pouce, Karos, BlaBlaCar Daily, Klaxit...)

Demander de fournir des statistiques sur le territoire, distinguer usage du covoiturage spontané et via ces dispositifs, et évaluer les besoins et les emplacements possibles d'aires de covoiturage.

2. Faciliter le recours aux dispositifs jugés fonctionnels sur l'ensemble du territoire de la CCPL

- Suivre et analyser l'utilisation de ces dispositifs

- Relayer l'application d'Ile-de-France Mobilités sur le covoiturage qui permet aux passagers ayant un abonnement Navigo ou imagine R annuel de bénéficier de 2 trajets par jour offerts sur des plateformes sélectionnées.

- Communiquer sur leur utilisation auprès des particuliers

- Renforcer l'affichage de sensibilisation au niveau des établissements publics, notamment la gare autoroutière

3. Créer des aires de covoiturage sur des parkings ou lieux stratégiques notamment sur des lieux d'intermodalité

- Identifier les emplacements appropriés pour les aires, avec l'appui du Département.

- Les établir ensuite en s'appuyant sur les aides aux communes et EPCI proposées par le Parc naturel régional pour le financement de place de covoiturage (signalétique verticale et horizontale, et système de contrôle) et la sensibilisation au covoiturage.

Pilotage		Moyens
Pilotage	CCPL Commune des Molières	Animation interne à la CCPL et aux communes Coût éventuel de l'adhésion à un dispositif de covoiturage Budgets des aires de covoiturage à déterminer selon leur emplacement et leur taille, avec appui financier du PNR
Partenaires	Département, Communes membres Ile-de-France Mobilités	
Public cible	Particuliers Actifs du territoire sur le territoire	

Calendrier des étapes clés

Délais	2024 : Réaliser le diagnostic d'utilisation des dispositifs existants
	2025 : Développer les dispositifs évalués comme pérennes
	2023 - 2029 : Création des aires de covoiturage

Objectifs et calibrage de l'action		Bénéfices attendus Climat-Air-Energie	
Objectif qualitatif		Efficacité énergétique	O
Adapter l'offre de transport au contexte du territoire Réduire la part modale de voiture individuelle (de 1,5 % par an environ) Diminuer les GES liés aux déplacements		Emissions de gaz à effet de serre	O O O
Objectifs quantitatifs		Qualité de l'air	O O O
Nombre d'utilisateurs des dispositifs de covoiturage	Plus 10 % par an	Dév¹ énergies renouvelables	
Distance totale par an parcouru (en km) par dispositif	Plus 10 % par an	Préserv. ressources naturelles	O
Gain en CO2 (en kg de Co2/an) par dispositif		Biodiversité	
Nombre de nouvelles aires	4	Adaptation au changement clim.	

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre d'utilisateurs des dispositifs de covoiturage	
Distance totale par an parcouru (en km) par dispositif	
Baisse de la part modale de la voiture individuelle	
Nombre d'aires de covoiturages créées d'ici 2026	

Observations

Action : Favoriser la transition du parc automobile vers des énergies décarbonées

Axe stratégique : 1. Améliorer la performance énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre
1.2. Aller vers une mobilité décarbonée

Contexte de l'action

Le parc de véhicules individuels circulant sur les routes de la CCPL fonctionne essentiellement avec une motorisation thermique alimentée par des énergies fossiles et les bornes publiques de recharge électrique sont absentes du territoire. Cependant, même si le mouvement est encore modeste, la part des véhicules électriques augmente chez les habitants, ainsi que dans la flotte de la CCPL qui souhaite favoriser la conversion du parc vers des énergies moins émettrices de gaz à effet de serre et de polluants. Les communes membres sont encouragées à suivre cette initiative d'autant qu'elle est adaptée au mode de déplacement du personnel qui s'effectue sur de courtes distances avec remisage des véhicules de service au parking de la collectivité après utilisation. Dans une optique de décarbonation du mix énergétique, le GNV et le bio-GNV peuvent également être mobilisés.

Descriptif de l'action

L'action porte principalement sur le développement des véhicules dits "propres" (critère 0&1) :

1. Installer des bornes de recharge publiques pour véhicules électriques réparties sur le territoire en identifiant, avec l'appui possible de l'Ademe et du PNR, les positionnements stratégiques notamment les zones d'emploi (voir le projet de tiers-lieu) et lors des refections/construction des parkings en réalisant un appel d'offres depuis l'intercommunalité pour simplifier le déploiement et partager les coûts.

2. Remplacer progressivement les flottes des collectivités (CCPL et communes) par des véhicules propres (électriques, gaz, hydrogène) sur la base d'une planification à définir par chaque commune suivant ses besoins et la pertinence environnementale et technique du renouvellement, et en intégrant le recours possible aux vélos ou trottinettes électriques.

3. Communiquer sur les opérateurs et les aides en vue d'une mutualisation des coûts et une harmonisation des process sachant que GRDF pourra contribuer à travailler sur un Schéma d'avitaillement multi-énergie (électrique, GNV et bio-GNV) permettant l'identification des flottes potentiels, des flux et des fonciers disponibles.

Pilotage		Moyens
Pilotage	CCPL, Communes	Coût d'installation des bornes électriques variable suivant le lieu d'installation et la puissance souhaitée (de 4000 à 6000 euros en moyenne), avec subvention de l'Ademe à étudier. Coût variable de remplacement d'un véhicule à énergie fossile par un véhicule à énergie décarbonée
Partenaires	PNR, ADEME, GRDF	
Public cible	Collectivité et particuliers	

Calendrier des étapes clefs

Délais	Schéma directeur d'avitaillement multi-énergies à définir d'ici à 2024
---------------	--

Objectifs et calibrage de l'action		Bénéfices attendus Climat-Air-Energie	
Objectifs qualitatifs		Efficacité énergétique	O
Adapter l'offre de transport à la transition énergétique		Emissions de gaz à effet de serre	O O O
Diminuer la dépendance à l'énergie carbonnée		Qualité de l'air	O O O
Diminuer les GES et la pollution de l'air liées aux déplacements		Dév^t énergies renouvelables	
Démontrer l'exemplarité des collectivités		Préserv. ressources naturelles	O
Calibrage de l'action		Biodiversité	
Nombre de bornes publiques de recharge électrique installées d'ici à 2029	3 (g.a.)+ 14	Adaptation au changement clim.	
Nombre de véhicules à énergie carbonnée remplacés par des véhicules propres dans les flottes des collectivités & bornes pour les alimenter d'ici à 2029	14		

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre de bornes publiques de recharge électrique installées

Nombre de véhicules à énergie carbonnée remplacés dans les flottes des collectivités

Observations

Cet objectif porte sur l'ensemble des actions sur les déplacements (voir hypothèses sur onglet "Calcul gain"). Par ailleurs, les gains sur la qualité de l'air sont calculés au sein du Plan Air,

Action : Consolider les transports doux, notamment le vélo

Axe stratégique : 1. Améliorer la performance énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre
1.2. Aller vers une mobilité décarbonée

Contexte de l'action

La mobilité douce recouvre l'ensemble des déplacements non motorisés, en particulier le vélo et tous ses dérivés. Leur usage constitue une alternative à la voiture individuelle sur les trajets de courte distance. A la suite du Plan vélo départemental initié par l'Essonne en 2018, la CCPL a adopté un Schéma directeur des liaisons douces intercommunales le 5 décembre 2019, qu'elle commence à mettre en oeuvre. Elle peut à ce titre solliciter l'aide du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse qui subventionne en partie la mise en place d'arceaux à vélos, apporte un support technique sur la création des liaisons douces, et peut contribuer aux actions de sensibilisation autour du vélo.

Descriptif de l'action

L'action a pour ambition d'étendre les aménagements cyclables et d'inciter à la population à les utiliser :

1. Développer et entretenir le réseau cyclable pour les besoins réels des usagers en termes de transport, et pas seulement de loisir, en appui avec le Département et le PNR :

- En permettant le rabattement vers le RER et la gare autoroutière pour éviter l'usage des automobiles ;
- En raccordant aux pistes hors CCPL pour désenclaver davantage le territoire intercommunal en vélo ;
- En réalisant les tronçons manquants de la Véloscénie, notamment Limours-Gometz qui constitue un trajet alternatif à celui de la voiture.

2. Favoriser l'utilisation des pistes cyclables par l'aménagement d'infrastructures dédiées et l'accompagnement aux changements des pratiques, en appui avec le PNR :

- En créant des emplacements de stationnement sécurisés à la gare autoroutière de Briis et près des lieux publics des arceaux (écoles, lieux sportifs, mairies...) ;
- En installant des bornes électriques et de réparation ;
- En sensibilisant à l'usage du vélo par des ateliers d'information, d'entretien et de réparation ainsi que par une communication sur l'aide financière à l'acquisition de vélo électrique proposée par Ile-de-France Mobilités.

Acteurs

Pilotage	CCPL et Communes (voies communales) et l'Essonne (voies départementales)
Partenaires	PNR, Région
Public cible	Cyclistes

Moyens

Coûts d'investissement variables en fonction du type d'aménagement et du lieu d'implantation. Pour les arceaux : simples ~150 € HT/place, abrités ~600 € HT/place

Mobilisation de subventions du Conseil départemental pour l'aménagement des pistes cyclables, et du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse pour les emplacements de stationnement

Calendrier des étapes clés

Délais	Plan vélo	Suivant les décisions du Département
	Véloscénie	Court terme
	Pistes cyclables (RER)	5 ans

Objectifs de l'action

- Augmenter le nombre de cyclistes réguliers d'ici à 2030 de façon à réduire la part modale des automobiles de X %

- Permettre de relier de façon sécurisée en vélo l'ensemble des communes d'ici à 2030

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	O O O
Emissions de gaz à effet de serre	O O O
Qualité de l'air	O O O
Développement des énergies renouvelables	
Préservation des ressources naturelles	
Biodiversité	
Adaptation au changement clim.	

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre de km de pistes et voies cyclables réalisées	
Nombre de cyclistes réguliers recensés sur le territoire	
Nombre d'emplacements sécurisés à la gare autoroutière	50 d'ici à 2029
Nombre de bâtiments communaux et intercommunaux recevant du public possédant des arceaux	100 % d'ici 2029

Observations

Action : Renforcer et adapter l'offre de transports en commun

Axe stratégique : 1. Améliorer la performance énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre
1.2. Aller vers une mobilité décarbonée

Contexte de l'action

Même en écartant l'autoroute A10 qui traverse le territoire de la CCPL, le moyen de transport le plus utilisé dans l'intercommunalité reste l'automobile, tant pour les déplacements domicile-travail que pour ceux de première nécessité et de loisirs. Cela s'explique en partie par l'absence de desserte par des gares ferroviaires et un service de bus limité. Seule la gare autoroutière de Briis-sous-Forges constitue un point d'intermodalité et de rabattement vers les gares RER de Dourdan et de Massy-Palaiseau.

Pour améliorer l'offre de transport en commun, la CCPL et la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC), en partenariat avec Île-de-France Mobilités et le Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse, ont initié le 31 août 2020 une expérimentation de transport à la demande (TAD) à mener pendant 2 ans. Le TAD vise à répondre aux besoins des habitants, tout en étant adapté à la faible densité de population et soutenable financièrement et écologiquement. Les premiers retours sont positifs et incitent à pérenniser et développer l'offre du TAD.

En parallèle, d'autres pistes d'amélioration des transports en commun sont envisageables pour réduire l'impact des déplacements sur l'effet de serre et l'air, en termes de service comme d'infrastructure et de matériel.

Descriptif de l'action

L'action peut se diviser en 3 sous-actions :

1. Pérenniser et développer le TAD

- Ouvrir des lignes supplémentaires de TAD en plus des deux existantes
- Etablir une jonction entre le TAD St Rémy-les-Chevreuse et le TAD Limours (collège, lycée, commerces)
- Desservir davantage les zones d'activité actuelles et à venir
- Déployer le TAD les journées du week-end, notamment pour permettre aux jeunes et aux personnes âgées de circuler sur le territoire.
- Réaliser un enquête auprès des utilisateurs pour évaluer l'impact sur leur habitude de mobilité et identifier les principaux groupes d'utilisateurs

2. Adapter et améliorer l'offre de bus existante en lien avec la Commission Transport et la SAVAC

- Mettre en place 15 nouveaux bus à double étage sur les lignes express avec passage toutes les heures (300 usagers en plus)
- Etendre la plage horaire et augmenter la fréquence des lignes desservant la gare autoroutière
- Etudier la faisabilité d'une ouverture de la gare autoroutière le dimanche

3. Privilégier les technologies plus vertueuses pour les transports commandés par les communes

- Etablir un annuaire de sociétés qui proposent une offre verte de bus
- Inciter les communes et les transporteurs à passer à retenir les offres vertes pour les bus.
- Lancer un appel d'offre pour proposer des offres attractives aux communes

Pilotage		Moyens
Pilotage	CCPL et Communes membres	Coût d'augmentation de l'offre du TAD Coût des nouveaux bus à définir avec la SAVAC
Partenaires	Île-de-France Mobilités, SAVAC, CCHVC, Département, PNR	
Public cible	Usagers des transports publics	

Calendrier des étapes clefs

Délais	TAD	Evaluation annuelle
	Transport autonome	Horizon 2026
	Bus au biogaz	Au renouvellement du matériel

Objectifs et Calibrage de l'action

Objectif qualitatif	
Réduction des émissions de GES des déplacements de personnes de 17 tCO2 en 2030 (-30 %*)	
Réduire le nombre d'automobiles par ménage d'ici à 2030 par l'usage des transports en commun	
Améliorer l'offre de transport en commun, l'intermodalité et la desserte des parcs d'activités	
Rendre les transports en commun plus sobres (bio-GNV et électrique)	
Calibrage de l'action	
Transport à la demande : nombre de bus additionnels	3
Augmentation du nombre de courses de TAD	15 % / an
Utilisation de bus à technologie verte	80 %
Lignes express : nombre de lignes de bus express	15
Lignes express : nombre d'usagers en plus par jour	300
Nombre de bus dédiés	7

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	O O O
Emissions de gaz à effet de serre	O O O
Qualité de l'air	O O O
Développement énergies renouvelables	O
Préservation ressources naturelles	
Biodiversité	
Adaptation au changement clim.	

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre d'usagers des transports en commun	Utilisation de bus à technologie verte
Réduction des émissions de GES liées aux déplacements	Lignes express : nombre de lignes de bus express
Transport à la demande : nombre de bus additionnels	Lignes express : nombre d'usagers en plus par jour
Augmentation du nombre de courses de TAD	Nombre de bus dédiés

Observations

*Cet objectif porte sur l'ensemble des actions sur les déplacements (voir hypothèses sur onglet "Calcul gain").
 Par ailleurs, les gains sur la qualité de l'air sont calculés dans le Plan Air

Action : Encourager la filière bois locale dans le cadre de la Charte Forestière du Parc Naturel Régional

Axe stratégique : 1. Améliorer la performance énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet

1.3 Développer la production d'énergies renouvelables

Contexte de l'action

Le Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse, dont sont membres 9 des 14 communes de la CCPL, souhaite élaborer une Charte forestière de territoire. Il s'agit d'un outil de gestion et de développement durable des forêts dans leur contexte économique, écologique, social et culturel qui se décline en un programme d'actions pluriannuel qui, en l'occurrence, servira à conforter une filière forêt bois locale.

Dans ce but, le PNR a lancé une étude pour inventorier, compiler et consolider toutes les données existantes (locales, régionales, nationales) en vue d'un diagnostic concerté sur la forêt du territoire.

Les résultats obtenus serviront de support à la réflexion sur un plan d'actions réalisables dans le cadre de la stratégie locale de développement forestier (SLDF) en veillant à maintenir un équilibre entre l'enjeu énergétique (développer une ressource en bois prélevable) et l'enjeu écologique (maintenir une forêt vivante).

L'ensemble de ce travail s'effectuera à travers des discussions avec les acteurs locaux de la forêt et une concertation des acteurs institutionnels, professionnels, associatifs, usagers, dont la Communauté de communes et les communes membres du PNR.

Descriptif de l'action

L'action vise à compléter le travail du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse:

1. Une fois le diagnostic concerté réalisé par le PNR, définir un programme d'actions à mettre en oeuvre, en prenant appui sur les initiatives menées dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (voir fiches-action 1.1.1, 1.3.2, 1.3.3, 1.4.1 et 2.2.1).

2. Encourager l'application des dispositions de la Charte forestière dans l'ensemble des communes membres de la CCPL, et, plus largement, encourager les cinq communes qui n'ont pas intégré le Parc naturel régional à étudier cette possibilité afin d'harmoniser et faciliter la gestion des massifs forestiers au sein de l'intercommunalité.

3. Entretenir le bois du domaine public en replantant systématiquement les arbres coupés.

Acteurs		Moyens
Pilotage	CCPL, PNR, Communes	
Partenaires	Région Ile-de-France, Département de l'Essonne et des Yvelines, ONF, FrancilBois, CRPF et propriétaires forestiers privés	
Public cible	Entreprises travaux forestiers Habitants, usagers, promeneurs...	

Calendrier des étapes clefs

2024 : Diagnostic (étudier l'existant)

2025 : Elaboration d'un programme d'action concerté

2025 à 2027 : mise en œuvre du programme d'action

Objectifs de l'action	Bénéfices attendus Climat-Air-Energie		
Diminuer les émissions de gaz à effet de serre	Efficacité énergétique		
Contribuer à structurer la filière bois locale	Emissions de gaz à effet de serre	O	O O
Gestion durable des ressources forestières	Qualité de l'air		
	Développement des énergies renouvelables	O	O O
	Préservation des ressources naturelles		
	Biodiversité	O	O
	Adaptation au changement clim.		

Indicateurs de suivi-évaluation

Suivi du programme d'action : nombre d'actions réalisées	A définir une fois la charte définie
Nbre d'acteurs participant à la filière bois au-delà de ceux référencés	A définir une fois la charte définie
Nbre de communes non membres du PNR appliquant la Charte forestière	Objectif 100 %
Volume de bois plantés par rapport au volume de bois recoupés	Minimum 100 %

Observations

Plan Climat Air Energie Territorial

Fiche-Action n°1.3.2



Action : Etudier la faisabilité d'une plate-forme pour bois en bûches à disposition des particuliers alimentée directement par les propriétaires forestiers

Orientation : 1. Améliorer la performance énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre

1.3 Développer la production d'énergies renouvelables

Contexte de l'action

Les écosystèmes forestiers, qui couvrent un tiers de la superficie du territoire de la CCPL, ont un rôle majeur à jouer dans l'atténuation du changement climatique. Le bois-énergie a ainsi été identifié comme l'une des principales filières permettant d'augmenter localement la production d'énergies renouvelables et de se substituer en partie aux énergies fossiles. Il s'inscrit également dans une démarche de circuit court, qui réduit l'empreinte carbone, et d'économie circulaire, en favorisant les emplois et les échanges locaux.

Cependant, les massifs sont majoritairement privés et morcelés, et les propriétaires forestiers manquent de disponibilité pour pouvoir céder le bois directement aux particuliers. La mise en place d'une plateforme pour bois en bûches permettrait de lever ces freins, en facilitant les approvisionnements, la production de produits finis et semi-finis en bois local, et leur commercialisation entre acteurs de l'amont forestier jusqu'au client final. Elle pourrait s'intégrer dans le cadre de projet de Charte forestière du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (voir fiche-action 1.3.1) et constitue un des enjeux de la reprise des biens vacants sans maître (voir fiche-action 1.3.3).

L'essor du bois-énergie ne doit cependant pas empêcher de préserver la multifonctionnalité des forêts et de veiller à la durabilité de leur gestion, particulièrement en matière de biodiversité.

Descriptif de l'action

L'action porte, dans un premier temps, sur la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'une plate-forme pour bois en bûches, permettant de mettre à disposition des particuliers du bois de producteurs locaux, avec l'appui des communes membres. L'étude de faisabilité devra porter sur les éléments suivants :

- Dresser l'état des lieux des acteurs de la filière bois sur le territoire (agriculteurs, producteurs, transformateurs, consommateurs) pour évaluer les attentes, les besoins, les pratiques et la nature des activités forestières, y compris pour leur adaptation au changement climatique ;
- A la suite de l'état des lieux, identifier les propriétaires pouvant être intéressés par le projet, ainsi que les activités à développer ou renforcer ;
- Définir les modalités de fonctionnement de la plate-forme, afin de la rendre attractive et performante : localisation, horaires, équipements ;
- Prévoir les modalités de stockage, de catégorisation des essences, de calibration et de séchage, mais aussi les moyens de manutention, de conditionnement, de mesurage, de refendage ;
- Communiquer auprès des ménages sur l'usage de cette plateforme, en lien avec la passage à des foyers hautes performances à la fois énergétiquement efficace et peu émetteurs de particules fines PM2.5.

Acteurs		Moyens
Pilotage	CCPL, Communes	Coût de la réalisation de l'état des lieux puis investissement pour la mise en oeuvre de la plateforme
Partenaires	Alliance Forêts Bois, CRPF, PNR	
Public cible	Propriétaires, particuliers	

Calendrier des étapes clefs

2024-2025 : réaliser l'étude de faisabilité

2025-2027 : suivant le résultat de l'étude, réaliser la plateforme

Objectifs de l'action	Bénéfices attendus Climat-Air-Energie		
Organiser la filière bois Diminuer les émissions de carbone en développant l'énergie bois hors foyers ouverts Augmenter la séquestration carbone	Efficacité énergétique		
	Émissions de gaz à effet de serre	O	O O O
	Qualité de l'air		
	Dév ¹ énergies renouvelables	O	O O O
	Préserv. ressources naturelles	O	
	Biodiversité		
	Adaptation au changement clim.		

Indicateurs de suivi-évaluation

Réalisation de l'étude	Oui / Non
Mise en place de la plateforme en fonction du résultat de l'étude	Oui / Non
Nombre de ménages utilisateurs de la plateforme si elle est créée	

Observations

Une attention particulière sera à porter sur les différentes problématiques du projet : qualité du bois, transport, localisation, accessibilité de la plate-forme, rapport volume/manutention, prix de vente...

Aucun site de vente directe de propriétaires à particuliers n'est actuellement en fonctionnement sur le territoire. Il existe cependant un concurrent professionnel à proximité (Molinario) qu'il faudra prendre en compte dans l'étude de faisabilité du projet.

Action : Assurer la reprise des biens vacants sans maître et améliorer la gestion forestière

Orientation : 1. Améliorer la performance énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre
1.3 Développer la production d'énergies renouvelables

Contexte de l'action

La structure foncière forestière du territoire de la CCPL est morcelée, ce qui pénalise la gestion des massifs et la valorisation de la ressource bois. Il est probable que des propriétaires ne sachent pas qu'ils le sont, ou que d'autres soient dans des impasses sylvicoles à cause de propriétés trop petites ou trop fragmentées.

Afin de lutter contre ce morcellement et de structurer davantage la filière bois conformément aux fiches-action 1.3.1 et 1.3.2, les communes peuvent acquérir ou incorporer des parcelles de nature boisées, qualifiées sans maître. Sont considérés ainsi, les biens immobiliers vacants dont le propriétaire est soit inconnu, soit disparu, soit décédé sans qu'aucun héritier ne se manifeste.

L'acquisition par les communes est de plein droit pour les successions ouvertes depuis plus de 30 ans et pour lesquelles aucun successible ne s'est présenté. Elle se fait au terme d'une procédure spécifique dans le cas où les biens n'ont pas de propriétaire connu et n'ont pas donné lieu depuis plus de 3 ans au paiement de la taxe foncière. La commune doit d'abord constater, par arrêté du maire, que le bien réunit les conditions d'un bien présumé sans maître, avec avis de la commission communale des impôts directs. Dans un délai de 6 mois, le conseil municipal doit ensuite délibérer et accomplir les mesures de publicité avant que ne soit prononcée l'incorporation par un nouvel arrêté du maire.

Dans cette tâche, les communes peuvent s'appuyer sur l'ingénierie foncière proposée par la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) ou la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) gère par ailleurs une bourse d'échange et de cession pour mettre en relation les vendeurs et acheteurs de parcelles et le site institutionnel <https://www.laforetbouge.fr> constitue une boîte à outils à destination des propriétaires forestiers et des professionnels de la filière forêt-bois, permettant également de favoriser le regroupement des parcelles et la diffusion de meilleures pratiques de gestion.

Descriptif de l'action

1. Identifier et reprendre les biens vacants sans maître présents sur les territoires respectifs des communes :

- Demander au Trésor public d'identifier les parcelles qui ne paient pas l'impôt foncier ;
- Solliciter si besoin la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) pour établir des dévis ;
- Mener des procédures de reprises de biens identifiés en partenariat avec la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR).

2. Favoriser les regroupements des parcelles et l'amélioration des pratiques de gestions des propriétaires forestiers en lien avec la Charte forestière pilotée par le PNR (voir fiche-action 1.3.1) :

- Etablir une bourse foncière ;
- Informer et sensibiliser les propriétaires forestiers ;
- Encourager les actions "Sylvaligne" (regroupement des propriétaires forestiers pour une forêt durable et viable économiquement) ;
- Favoriser la vente du bois localement (via l'éventuelle plateforme-bois prévue par la fiche-action 1.3.2).

Acteurs		Moyens
Pilotage	CCPL et Communes	Temps dédié par les Services intercommunaux et communaux à l'identification des biens et à la procédure de reprise à valoriser
Partenaires	SAFER, FNCOFOR, PNR, CRPF, Coopératives forestières	
Public cible	Propriétaires forestiers	

Calendrier des étapes clefs

2024 - Démarrage de l'inventaire par les communes

Objectifs de l'action	Bénéfices attendus Climat-Air-Energie		
Sur les émissions de GES : - Diminuer les émissions de carbone en développant l'énergie bois - Augmenter la séquestration carbone - Organiser la filière bois	Efficacité énergétique		
	Emissions de gaz à effet de serre	O	O O
	Qualité de l'air		
	Dév^t énergies renouvelables	O	O O
	Préserv. ressources naturelles		
	Biodiversité	O	
	Adaptation au changement clim.		

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre de communes ayant démarré l'inventaire des biens sans maître en 2022	14
Nombre de lots acquis par délibération des conseils municipaux après enquête et accord de la préfecture par les communes et/ou dédié à la filière bois	100 %
% de propriétaires forestiers ayant étudié des possibilités d'amélioration de gestion, dont le regroupement	100 %

Observations

Action : Encourager les projets de méthanisation

Axe stratégique : 1. Améliorer la performance énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre

1.3 Développer la production d'énergies renouvelables

Contexte de l'action

Les champs cultivés représentant environ un tiers de la superficie totale de la CCPL, la méthanisation, qui consiste à dégrader de façon contrôlée des matières organiques pour produire de l'énergie renouvelable (le biogaz), offre un potentiel encore inexploité estimé à 36 GWh/an. La production pourrait essentiellement reposer sur des résidus de culture et des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE).

En outre, la méthanisation concourt, pour les exploitants agricoles, à la pérennisation de leur activité par des revenus complémentaires, permet d'obtenir un résidu (le digestat) possédant un caractère fertilisant et amendant, et de produire du biogaz pour une utilisation in situ ou destiné à la vente. Enfin, la méthanisation participe également au développement économique du territoire en favorisant la création d'emploi.

Un projet d'unité de méthanisation a d'ailleurs été étudié par un exploitant agricole sur le territoire de la commune de Forges-les-Bains, sans aboutir, en raison de l'investissement financier élevé et de contraintes techniques. D'autres points de vigilance sont à prendre en compte, notamment la réception par les riverains des installations. Leur information est primordiale pour améliorer l'acceptabilité des projets : les nuisances liées à l'augmentation des transports peuvent être réduites par un plan de circulation (itinéraires, horaires), les nuisances olfactives peuvent être réduites efficacement, surtout pour les unités exploitant un gisement agricole végétal.

C'est pourquoi il importe que les exploitants qui souhaitent s'équiper d'une méthanisation soient accompagnés pour la conception, la conduite de l'unité et les évolutions des pratiques agricoles par des acteurs désireux de rendre l'exploitation la plus durable possible et qui peuvent apporter une expertise, en particulier GRDF et le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

Descriptif de l'action

Favoriser l'implantation d'unités de méthanisation implique de s'inscrire dans un processus dynamique en plusieurs étapes en partenariat avec les différents acteurs :

1. Réaliser un **état des lieux** des gisements d'intrants : agricoles, déchets verts des collectivités, déchets alimentaires (restauration collective et individuelle), industries agroalimentaires.
2. Elaborer des **scénarii sur le développement de la méthanisation**, avec a priori un premier axe "agricole" et un second "biodéchets".
3. Organiser des **rencontres, des témoignages d'experts / d'expérience, et des visites sur site** pour identifier des exploitants agricoles intéressés et faire émerger des initiatives.
4. **Faciliter le développement des projets** (angle gisement dans un premier temps, financement dans un second temps) en orientant vers GRDF pour l'accompagnement sur l'ingénierie technique et financière.
5. **Communiquer auprès des populations** et travailler l'intégration paysagère pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets.
6. **Planter un ou plusieurs méthaniseurs ou, à défaut, étudier la possibilité d'alimenter des unités situés à proximité du territoire de la CCPL.**

Acteurs		Moyens
Pilotage	CCPL, porteur de projet, GRDF et PNR	Temps dédié mis à disposition pour accompagner les projets des agriculteurs.
Partenaires	Communes membres, Essonne, SIREDOM, ALEC, ADEME, CCI, Chbre Agri	Participation financière des collectivités à envisager pour la réalisation de l'étude détaillée de raccordement pour l'injection.
Public cible	Agriculteurs, Détenteurs de déchets fermentescibles : restauration, distribution...	

Calendrier des étapes clefs

Objectifs et calibrage de l'action

Objectifs qualitatifs

Diminuer les consommations d'énergie fossile et les émissions de gaz à effet de serre
Encourager la production d'énergie renouvelable sur le territoire
Favoriser l'économie circulaire (quantité de déchets valorisés)

Calibrage de l'action

Nombre de projets agricoles étudiés et suivis	2
Capacité moyenne des projets agricoles (en tonnes)	15 GWh/an
Gain annuel en équivalent Co2 par projet	280 tonnes

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	
Émissions de gaz à effet de serre	O O O
Qualité de l'air	
Dév^t énergies renouvelables	O O O
Préserv. ressources naturelles	
Biodiversité	
Adaptation au changement clim.	

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre de projets étudiés et suivis par la CCPL et GRDF
Implantation d'un méthaniseur sur le territoire avant 2028

Observations

Le Siredom assure pour la Région une collecte spécifique des déchets fermentescibles pour les 2 **lycées** du territoire. Les déchets sont valorisés par méthanisation à Vert le Grand ou par compostage.

Le département organise également une collecte des déchets fermentescibles des cantines des **collèges** (120 collèges de l'Essonne).

Depuis 2014, les déchets fermentescibles du **Centre Hospitalier de Bligny** sont valorisés, après déshydratation, dans une unité de méthanisation à Mantes la Jolie (réseau de chaleur).

Action : Développer la production d'énergie solaire

Axe stratégique : 1. Améliorer la performance énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre

1.3 Développer la production d'énergies renouvelables

Contexte de l'action

L'énergie solaire est à la fois inépuisable, non polluante et silencieuse. Dans un contexte où les énergies fossiles sont émettrices de gaz à effet de serre et en voie de rarefaction, elle constitue une option intéressante en dépit de son caractère intermittent, d'autant que le taux de retour énergétique des panneaux photovoltaïques et le recyclage de leurs composants ne cessent de s'améliorer.

En additionnant le gisement net de puissance des 14 communes de la CCPL à partir des données ENERGIF (2015), le territoire intercommunal dispose de surfaces qui pourraient produire jusqu'à 33 GWh/an pour les secteurs résidentiel et tertiaire. Toutefois, en intégrant les contraintes techniques que sous-entend l'installation de panneaux solaires, le potentiel réel doit être relativisé et s'approche davantage de 10 GWh/an, ce qui reste nettement plus élevé que la production totale de 1,8 GWh existante aujourd'hui.

Compte tenu du caractère résidentiel du territoire, le développement de l'énergie solaire peut à la fois porter sur la production d'électricité (photovoltaïque), tant pour les bâtiments publics que privés, ou la production d'eau chaude (thermique), surtout pour les sites ayant des besoins en eau chaude importants et réguliers tout au long de l'année (EHPAD, centres hospitaliers, équipements sportifs, blanchisseries, hôtellerie, sites industriels, ou les immeubles collectifs*), la géothermie pouvant également être envisagée.

En collaboration avec la société In sun We Trust, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse met d'ailleurs à disposition des communes membres et de leurs habitants une plateforme d'accompagnement pour connaître le potentiel solaire d'une toiture et l'installation de panneaux. Le cadastre solaire qu'il a créé vient donc s'ajouter à celui conçu par la région Ile-de-France.

Descriptif de l'action

L'action concerne d'une part les collectivités publiques et d'autre part les ménages et les entreprises :

- Réaliser un état des lieux par commune et pour la CCPL de l'existant et du potentiel en matière de solaire photovoltaïque et thermique** pour les bâtiments publics ainsi que pour les parkings publics (pour évaluer l'opportunité de mettre en place des ombrières photovoltaïques qui permettent aussi de réduire les îlots de chaleur) afin de l'intégrer dans leurs travaux de rénovation.
- Inciter les ménages et les entreprises du secteur tertiaire à étudier leur potentiel solaire**, et pour ces dernières à mener une étude d'opportunité (demande en énergie, retour sur investissement, gains GES...), en les orientant vers les outils d'accompagnement existant, vers les dispositifs d'aides, et vers les artisans locaux en matière de panneaux solaires labellisés RGE (« Reconnu Garant de l'Environnement ») notamment référencés par In Sun We Trust.

Acteurs		Moyens
Pilotage	CCPL et Communes, Cadre participatif	Implication des Services de l'Urbanisme communaux et intercommunal pour réaliser l'état des lieux via les cadastres solaires. Organisations d'actions de sensibilisation à destination des ménages et des entreprises par les Services intercommunaux du Développement économique et de l'Environnement en appui avec les partenaires.
Partenaires	Ademe, DREAL, CCIO, ALEC, In su We Trust, Bailleurs sociaux	
Public cible	Entreprises, Bâtiments publics, Particuliers	

Calendrier des étapes clefs

Objectifs de l'action	Bénéfices attendus Climat-Air-Energie	
- Diminution des émissions de GES liées aux consommations d'énergie - Réduction des polluants atmosphériques - Sensibilisation du public aux énergies renouvelables	Efficacité énergétique	O O
	Emissions de gaz à effet de serre	O O O
	Qualité de l'air	O O
	Dév^t énergies renouvelables	O O O
	Préserv. ressources naturelles	
	Biodiversité	
	Adaptation au changement clim.	O O

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre de bâtiments publics couverts par des panneaux photovoltaïques	10 d'ici 6 ans
Nombre de visiteurs du cadastre solaire	
Nombre de projets solaires réalisés par les particuliers	200 d'ici 2029

Observations

*Pour des raisons techniques, il est nécessaire d'avoir une demande en Eau Chaude Sanitaire (ECS) sans quoi les panneaux solaires thermiques peuvent se dégrader voir devenir inutilisables (caramélisation).

Action : Développer la séquestration carbone

Axe stratégique : 1. Améliorer la performance énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre

1.4 Développer la séquestration

Contexte de l'action

La séquestration carbone est le stockage à long terme du dioxyde de carbone hors de l'atmosphère en vue de réduire l'effet de serre. Elle est de l'un des moyens privilégiés pour atteindre les objectifs nationaux de neutralité carbone à l'horizon 2050, c'est-à-dire l'équilibre entre les émissions et les absorptions de CO₂ anthropiques.

Deux directions complémentaires peuvent être envisagées pour améliorer la séquestration carbone sur le territoire dont les massifs forestiers sont un des éléments structurants.

La première est d'augmenter et adapter la surface boisée, la séquestration du carbone étant directement liée à la capacité de photosynthèse d'un arbre.

La seconde est de recourir à des matériaux d'origine naturelle et locale pour rénover et construire des bâtiments, deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre en France et au sein de la CCPL.

Les matériaux pouvant être utilisés sont d'origine végétale, minérale ou issus du recyclage. Ils sont donc renouvelables, disponibles en quantité importante et souvent réemployables. La loi Elan établit un niveau d'empreinte carbone à respecter dans la RE2020 pour les constructions nouvelles, évalué en fonction des différentes catégories de bâtiments et en intégrant la capacité de stockage du carbone dans les matériaux.

Descriptif de l'action

L'action peut se diviser en 2 sous-actions à réaliser par les collectivités avec leurs partenaires :

1. Veiller au maintien des surfaces boisées (dans le cadre des plans de développement durable des PLU) et **encourager la plantation d'arbres** sur le territoire notamment autour de l'A10 en lien avec l'entreprise Vinci, en choisissant des essences optimales en matière de séquestration carbone sur recommandation du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ou de l'Office national des forêts.

2. Favoriser l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans les commandes publiques et intégrer dans les documents d'urbanisme (PLU/POS) des critères de séquestration carbone/construction bois pour les bâtiments neufs en conformité avec la RE2020.

Acteurs		Moyen
Pilotage	CCPL, Communes, VINCI	Coût d'implantation variable des arbres pris en charge par les collectivités concernées et par Vinci le long de l'A10.
Partenaires	FIBois Ile-de-France (fédère les professionnels de la forêt et du bois en IdF), Centre régional de propriétés forestières (CRPF), ONF, PNR	
Public cible	Collectivités	

Calendrier des étapes clefs

Objectifs de l'action	Bénéfices attendus Climat-Air-Energie		
Intégration des recommandations dans les nouveaux PLU ou lors des révisions de PLU Nombre d'arbres plantés sur le territoire : 2000 Replanter des haies le long de l'A10 d'ici 2029	Efficacité énergétique		
	Emissions de gaz à effet de serre	O	O O
	Qualité de l'air		
	Développement énergies renouvelables		
	Préservation ressources naturelles		
	Biodiversité		
	Adaptation au changement clim.		

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre d'arbres supplémentaires plantés sur le territoire	2000 d'ici à 2029
% de matériaux bio-sourcés dans les commandes publiques	100 % d'ici 2030
% de PLU ou de PLU révisés intégrant les recommandations	100 % d'ici 2030

Observations

Action : Identifier des possibilités de développement d'écoquartiers et d'écolotissements

Axe stratégique : 2. Aménager et adapter le territoire

2.1 Repenser le territoire pour réduire et éviter les déplacements individuels

Contexte de l'action

Sur un territoire résidentiel comme celui de la Communauté de communes du Pays de Limours, la construction de nouveaux quartiers d'habitat ne soulève pas uniquement la question du changement du statut foncier de parcelles de terrain, mais aussi celle des impacts sur l'environnement, au sens paysager et écosystémique. Il s'agit donc de promouvoir un développement territorial équitable et raisonné, avec une utilisation économe et optimale des ressources et des déplacements.

Dans cette optique, le Ministère de la Transition Ecologique a élaboré un label Ecoquartier qui favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement. Ce label repose sur un référentiel qui vise à réduire au maximum l'impact sur l'environnement du quartier concerné, ainsi qu'à favoriser le développement économique, la qualité de vie, la mixité et l'intégration sociale.

Il n'existe pour l'instant pas d'écoquartiers sur le territoire. En revanche, un projet "Quartier Ouest" est à l'étude dans la ville de Limours. A deux pas du centre ville, il prévoit la construction de maisons individuelles mais aussi d'appartements de 2 à 4 pièces. Le projet est écoresponsable, avec une prise en considération des émissions de gaz à effet de serre notamment durant la phase des travaux, la réduction des émissions de substances toxiques grâce à des matériaux écolabellisés, et une attention portée à l'empreinte carbone au quotidien. En plus de ces engagements concernant les logements en eux-mêmes, la place de la voiture au sein du quartier sera maîtrisée.

Descriptif de l'action

L'action se décompose en deux axes :

1. Sur la base des travaux en cours à Limours et de la démarche Ecoquartier portée par le Ministère de la Transition écologique, identifier les possibilités de développement d'autres écoquartiers sur le territoire de la Communauté de Communes, spécialement en cas de grand projet d'urbanisme (projet industriel, zone activité, revitalisation de centre-bourg ou de quartiers).

2. Rédiger une Charte locale de l'écolotissement dégagant une vision partagée des communes, du Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse et des opérateurs dans la programmation, la conception, la réalisation et la gestion des opérations de lotissement sur les enjeux d'utilisation économe de l'espace, de mixité sociale, de continuité de l'espace public, de préservation de la biodiversité, de maîtrise des consommations énergétiques, de réduction des gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique, de respect et logique de la trame paysagère, de développement des circuits courts et de l'économie circulaire.

Acteurs		Moyens
Pilotage	CCPL et Communes	Rédaction de la Charte locale de l'écolotissement par les Services de la CCPL en concertation avec les communes et les opérateurs publics et privés. Coût des aménagements, écoquartiers ou écolotissements, à évaluer suivant les projets
Partenaires	Commune de Limours, opérateurs publics et privés, PNR	
Public cible		

Calendrier des étapes clefs

Elaboration de la Charte d'ici le premier semestre 2024

Objectifs de l'action	Bénéfices attendus Climat-Air-Energie*	
Diminuer les consommations d'énergie	Efficacité énergétique	O O
Réduire les émissions de gaz à effet de serre	Émissions de gaz à effet de serre	O O
Limiter les déplacements	Qualité de l'air	O O
Favoriser les transports en commun, modes doux	Développement des énergies renouvelables	O
	Préservation des ressources naturelles	O
	Biodiversité	O
	Adaptation au changement clim.	O

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre de signataires de la Charte locale de l'écolotissement
Nombre de projets d'écoquartiers ou écolotissements réalisés d'ici 2029

Observations

Action : Soutenir l'emploi de proximité et le télétravail

Axe stratégique : 2. Aménager et adapter le territoire

2.1 Repenser le territoire pour réduire et éviter les déplacements individuels : développer les centres bourgs, les pôles d'activité, les tiers lieux...

Contexte de l'action

La CCPL est essentiellement résidentielle : seuls 15 % des actifs habitant sur le territoire y travaillent également. Les principaux pôles d'emplois sont donc extérieurs à l'intercommunalité, en trainant des déplacements pendulaires vers Paris, le plateau de Saclay, la zone d'activité de Courtaboeuf et Orsay. Dans ce contexte, les déplacements domicile-travail, qui s'effectuent surtout par véhicule personnel, constituent une consommation d'énergie et une source d'émission de gaz à effet de serre et de pollution de l'air importantes.

Cet impact peut être réduit par le développement, d'une part des emplois de proximité, en favorisant la création de zones d'activité ou d'espaces de travail partagé, et d'autre part la pratique du télétravail que la crise sanitaire a nettement éprouvé et qui est adaptable à une grande partie de la typologie des actifs du territoire qui inclut de nombreux cadres et professions intermédiaires et supérieures...). Plusieurs projets sont à l'étude sur le territoire pour réduire les déplacements quotidiens liés au travail.

Descriptif de l'action

L'action peut se diviser en 3 sous-actions indépendantes mais complémentaires :

1. Mettre en place un tiers lieu à Briis-sous-Forges

Le terrain acquis est situé à proximité immédiate de la gare autoroutière (liaison Massy-Dourdan) et de l'aire de covoiturage, rendant le futur tiers-lieu accessible par mobilité douce puisqu'une liaison cyclopédestre est en projet, et sera un arrêt possiblement desservi par le TAD.

Espace de coworking (12 bureaux) équipé de bureaux meublés, avec une connexion Internet Très Haut débit. Proposée à usage flexible, cette nouvelle forme d'immobilier sera adaptée aux salariés autorisés à télé-travailler et aux entrepreneurs désireux de sortir de l'isolement dans un cadre propice au développement de leurs activités. Ce tiers-lieu pourrait accueillir des services privés (comme une crèche inter-entreprise) et publics (service développement économique, office de tourisme, etc.).

2. Etudier la création de zones d'activité & d'emplois de proximité par les Communes et notamment :

- Aux **Molières** : 14 Ha dont 9 Ha en zone naturelle (N) et un ancien bâtiment de 1200 m2 exploité autrefois par TDF et occupé en partie par un collectif d'artistes.

L'étude est achevée (SPL de l'Essonne).

- A **Fontenay-lès-Briis** : 10 ha de parc d'activité. Etude en cours. La création de la zone va dépendre de l'arrivée ou non de la déviation.

- A **Briis-sous-Forges** : 6 ha pour une zone d'activités intercommunale. Etude d'aménagement pour la création d'un parc d'activités économiques réalisée. La zone serait intégrée dans le projet de tiers-lieu pour constituer un espace où des synergies peuvent être trouvées.

Ces zones d'activité devront pouvoir être desservies par le TAD.

3. Développer le télétravail dans les entreprises privées

- Concevoir une charte de télétravail à destination des entreprises privées et en suivre l'application par ses signataires

- Ajouter, dans les conventions existantes entre la CCPL et la CCI, une clause pour les sujets liés au développement durable et notamment prévoir un volet pour limiter les déplacements en incitant les entreprises à faire du télétravail lorsqu'une telle pratique est opportune et réalisable.

Acteurs

Pilotage	CCPL et Communes membres
Partenaires	CCI, CMA
Public cible	Entreprises et administrations

Moyens

Investissement de 400 000 € par la CCPL pour la construction du bâtiment du tiers-lieu (hors achat terrain).
Valorisation du temps de suivi de l'application de la future charte du télétravail pour les entreprises par les Services Développement économique et Environnement de la CCPL et du télétravail en administration par les Services des Ressources Humaines et des Affaires générales.
Solicitation de subventions de la Région Ile-de-France pour accompagner les projets publics et privés de création d'espaces de coworking.

Calendrier des étapes clefs

Délais	Tiers-lieu	2026
	Zone d'activité de Briis-sous-Forges	
	Zone d'activité de Fontenay-lès-Briis	
	Zone d'activité des Molières	2026

Objectifs de l'action

Soutenir l'emploi de proximité
Limiter les déplacements
Diminuer les GES liés aux déplacements

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	O
Emissions de gaz à effet de serre	O O O
Qualité de l'air	O O
Développement énergies renouvelables	
Préservation ressources naturelles	
Biodiversité	
Adaptation au changement clim.	O O

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre de zones ou d'espaces d'emplois de proximité ouverts sur le territoire de la CCPL
Nombre d'entreprises locales signataires de la Charte de télétravail

Observations

Action : Prendre en compte la biodiversité dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement

Axe stratégique : 2. Aménager et adapter le territoire

2.2 Préserver l'eau et la biodiversité

Contexte de l'action

Les liens entre la biodiversité et le climat sont interdépendants : si le climat modifie la biodiversité en fonction de conditions géophysiques, réciproquement la faune et la flore influencent le climat au niveau local (humidité, température...). Face au défi climatique, il s'agit donc de lutter contre l'érosion de la biodiversité pour maintenir l'équilibre de l'ensemble.

Sur le territoire de la CCPL, cet équilibre repose notamment sur les zones humides qui présentent un intérêt particulier en termes de biodiversité et de ressources, mais aussi sur les nombreux massifs boisés qui le recouvrent.

L'intercommunalité a signé en janvier 2016 la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels, mais son caractère non contraignant rend son application partielle.

L'un des objets de cette action est donc de rendre efficient ce document et d'intégrer ces enjeux dans les documents d'urbanisme et d'aménagement.

Descriptif de l'action

Conformément aux dispositions de la Charte régionale de la biodiversité et de milieux naturelle, et sans écarter le reste des engagements qu'elle implique, il s'agit de concentrer les efforts sur les trois points suivants :

1. Assurer le maintien des zones humides :

a. Dresser un inventaire de ces zones en tenant compte la cartographie établie par la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transport (DRIEAT ou ex-DRIEE) le SAGE et de la DRIEE, et en s'appuyant sur les travaux que le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est en train de réaliser.

b. Intégrer le maintien ou la restauration des zones humides dans les politiques d'urbanisme et les documents cadres, notamment les PLU, en imposant un périmètre de protection autour des zones humides et des projets d'aménagement.

2. Renforcer la trame verte et bleue qui constitue un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Acteurs

Pilotage	CCPL et Communes
Partenaires	Agence de l'eau, Chambre d'agriculture, Département, DIREAT, PNR, Syndicat de l'Orge
Public cible	CCPL et Communes

Moyens

Coût des travaux à réaliser pour renforcer la trame verte et bleue à déterminer suivant les circonstances.

Calendrier des étapes clefs

Objectifs de l'action

Préserver la biodiversité et les continuités écologiques
Diminuer le risque d'inondation
Limiter l'impact des sécheresses sur l'activité agricole
Améliorer le cadre de vie sur le territoire

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	
Emissions de gaz à effet de serre	
Qualité de l'air	
Développement énergies renouvelables	
Préserv. ressources naturelles	O O O
Biodiversité	O O O
Adaptation au changement clim.	O O

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre de PLU nouveaux ou révisés qui intègrent le maintien des zones humides (100 % d'ici 2029)
Surfaces supplémentaires ou km supplémentaires de trame verte et bleue (5 % d'ici 2029)
Suivi des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire (0 % de surface déclassée dès 2023)

Observations

Action : Rénover les réseaux d'assainissement

Axe stratégique : 2. Aménager et adapter le territoire
2.2 Préserver l'eau et la biodiversité

Contexte de l'action

La ressource en eau est localement sensible aux diverses pollutions liées aux activités du territoire et à la pollution domestique. Le bon état écologique des cours d'eau, dont la Prédecelle et la Sallemouille, n'était pas atteint lors des dernières mesures réalisées en 2017.

Une des causes de cette pollution est liée au réseau d'assainissement dont les installations peuvent être relativement anciennes et non conformes.

Descriptif de l'action

L'action se divise en deux orientations, la sensibilisation et les travaux rénovation :

1. Réaliser des campagnes de contrôle auprès des particuliers et des bâtiments publics et encourager la mise en conformité des branchements (réseaux EU / EP), avec des subventions possibles de l'Agence de l'eau ou du département de l'Essonne.

2. Améliorer le réseau d'assainissement, et plus spécifiquement :

- la station d'épuration de Pecqueuse dont la rénovation a été initiée par le Syndicat de l'Orge
- le système d'assainissement en amont de la station d'épuration du Syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Pecqueuse, Limours, Forges-les-Bains et Briis-sous-Forges (SIAL) à Briis-sous-Forges (mise en œuvre des actions du SDA afin de réduire les eaux claires en entrée de station).
- le système d'assainissement de Vaugrigneuse sachant que le suivi SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration) de la station d'épuration de Vaugrigneuse montre la nécessité d'une remise à niveau par le Syndicat de l'Orge
- le système d'assainissement de Gometz-la-Ville (la station d'épuration est sensible aux eaux claires parasites) en lien avec le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHYV).

Acteurs

Pilotage CCPL, Syndicat de l'Orge, SIAHYV, SIAL, Syndicat d'assainissement du Pays de Limours

Partenaires Département de l'Essonne, PNR, Agences de l'eau

Public cible Installations et acteurs de l'assainissement

Moyens

Coûts de rénovation et d'amélioration variables selon les installations d'assainissement concernées.

Calendrier des étapes clefs

Délais Contacter les syndicats pour avoir les dates de fin de travaux.

Objectifs de l'action

Améliorer la qualité de la ressource en eau

Limiter les impacts du changement climatique sur l'eau

Améliorer le cadre de vie

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	
Emissions de gaz à effet de serre	
Qualité de l'air	
Développement des énergies renouvelables	O O O
Préservation des ressources naturelles	O O O
Biodiversité	O O O
Adaptation au changement clim.	O O O

Indicateurs de suivi-évaluation

Campagnes de contrôle représentant X % de la population concernant les eaux usées et eaux pluviales	30 % d'ici 2029
100 % des bâtiments publics en conformité des branchements	100 % d'ici 2029
Rénovation des stations d'épuration	100 % d'ici 2029

Observations

Action : Promouvoir les dispositifs d'amélioration de la sobriété en eau

Axe stratégique : 2. Aménager et adapter le territoire

2.2 Préserver l'eau et la biodiversité

Contexte de l'action

Le sous-sol du territoire de la CCPL abrite des nappes qui constituent un réservoir d'eau majeur pour les communes, en particulier les besoins du secteur résidentiel et du secteur agricole. Le réchauffement climatique risque d'entraîner un abaissement des niveaux de nappes et impacter la quantité de la ressource en eaux, en-dehors même des périodes de sécheresse qui entraînent déjà la baisse des débits.

Face à une ressource de moins en moins abondante et dont la qualité se dégrade, la sobriété doit être recherchée par toutes et tous. La consommation d'eau doit être réduite et optimisée de manière à répondre aux besoins réels identifiés des usagers tout en tenant compte des limites naturelles de la ressource et en sachant que ces efforts de diminution peuvent constituer un avantage économique.

La CCPL se veut exemplaire sur ce sujet et un diagnostic a été réalisé sur la consommation en eau de ses bâtiments par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Ouest-Essonne.

Descriptif de l'action

L'action peut se diviser en 4 sous-actions :

- Développer des réserves d'eau de pluie par les exploitants agricoles (cuves, bassins de rétention...) à partir d'une table ronde avec eux sur ces enjeux et l'échange de bonnes pratiques.**
- Réaliser des diagnostics eau en lien avec les chambres consulaires ou fédérations professionnelles pour développer des procédés plus économes en eau dans les secteurs industriel et artisanal** avec pour objectif la mise en place de plan individualisé.
- Assurer le suivi régulier de la consommation des fluides des bâtiments de l'ensemble des communes par l'ALEC** (actuellement le suivi concerne Boullay-les-Troux, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains, Les Molières, Limours, St-Jean-de-Beauregard, St-Maurice-Montcouronne, Vaugrigneuse) **et mettre en place de dispositifs économes en eau** : plantes économes en eau, systèmes de goutte à goutte et de paillage, récupération des eaux de pluie des bâtiments communaux...
- Faciliter la maîtrise de la consommation en eau des foyers**, en étudiant la faisabilité d'un accès à la mesure horaire et la gestion de la consommation d'eau des foyers par le biais du Syndicat Eau Ouest-Essonne et de Suez suivant le modèle Linky pour l'électricité, ainsi qu'en évaluant l'achat groupé de récupérateurs pour les particuliers en lien avec la CCPL.

Acteurs		Moyens
Pilotage	CCPL et Communes	Mobilisation de l'ALEC sur les suivis de consommation des fluides dans le cadre de la convention passée avec la CCPL. Coût des dispositifs économes en eau à évaluer suivant les différents diagnostics.
Partenaires	Syndicats d'assainissement et de l'eau sur le territoire, PNR, CMA, CCI, ALEC	
Public cible	Tous les habitants et acteurs du territoire	

Calendrier des étapes clefs

Délais	Étape	Année
	Diagnostic eau	2024
	Etude de faisabilité	2024

Objectifs de l'action	Bénéfices attendus Climat-Air-Energie		
Améliorer la quantité de la ressource en eau	Efficacité énergétique		
Limiter les impacts du changement climatique sur l'eau	Emissions de gaz à effet de serre		
	Qualité de l'air		
	Développement des énergies renouvelables		
	Préserv. ressources naturelles	O	O O
	Biodiversité	O	O O
	Adaptation au changement clim.	O	O O

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre de réserves d'eau de pluie ou autres dispositifs mis en place par les exploitants agricoles

Nombre d'industriels et d'artisans rentrant dans la démarche de diagnostic (25 % à n+3)

Nombre de bâtiments des communes et de la CCPL équipés de dispositifs économes en eau (au moins 2 par commune d'ici à 2029)

Suivi de la consommation des bâtiments des communes et de la CCPL

Nombre de récupérateurs d'eau de pluie et cuves pour particulier dans le cadre de l'achat groupé piloté par la CCPL

Observations

Action : Sensibiliser à la pollution et à la préservation de la ressource en eau

Axe stratégique : 2. Aménager et adapter le territoire

2.2 Préserver l'eau et la biodiversité

Contexte de l'action

La ressource en eau est localement sensible aux diverses pollutions causées par les activités du territoire, notamment les mauvais branchements en assainissement du résidentiel, la présence d'hydrocarbures lors du ruissellement sur les surfaces imperméables, et les pesticides, nitrates et phosphates des exploitations agricoles.

Globalement, la qualité des cours d'eau varie de moyen à médiocre, avec une évolution peu favorable ces 10 dernières années, rendant nécessaire le fait de s'adresser à tous les acteurs susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'eau pour envisager des améliorations.

Les publics à informer et à sensibiliser sont nombreux : agriculteurs, industriels, communes, bailleurs sociaux, particuliers... Les syndicats d'assainissement du territoire et le Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse sont particulièrement engagés sur cet enjeu.

Descriptif de l'action

L'action est découpée suivant le type d'acteurs ciblé :

- Mobiliser les exploitants agricoles dans la lutte contre le ruissellement des eaux (cours d'eau et nappes)** pour réduire les pollutions diffuses et faciliter l'échange de bonnes pratiques dans le cadre de table ronde.
- Etendre le dispositif de diagnostic et de contrôle dispensé par le Syndicat de l'Orge et le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV) auprès de l'ensemble des communes pour vérifier la conformité des rejets industriels**, expliquer les enjeux des mises en conformité aux entreprises et les accompagner dans les travaux d'adaptation à réaliser.
- Inciter les écoles des communes du territoire à participer au programme de classe d'eau** proposé par le Syndicat de l'Orge et le SIAHVV.
- Encourager les communes à supprimer l'utilisation des pesticides dans les espaces publics** (même cimetières et terrains de sport en anticipation de la réglementation à venir) et à adhérer aux chartes locales zéro phyto (cf. https://www.essonne.fr/fileadmin/5-cadre_vie_environnement/Environnement/eau/Carte_Communes_z%C3%A9ro_phyto_et_labellis%C3%A9es_TFV.pdf).
- Réaliser des activités de sensibilisation sur la consommation et la qualité de l'eau auprès du grand public**, notamment sur les déversements de déchets toxiques et dangereux, en s'appuyant sur les supports de communication du Syndicat de l'Orge et du SIAHVV, mais aussi les aides du PNR.

Objectifs

Pilotage	CCPL, Communes, Syndicat de l'Orge et SIAHVV
Partenaires	Syndicat d'assainissement du Pays de Limours, SAGE, PNR, Chambre d'Agriculture, exploitants agricoles
Public cible	

Moyens

Calendrier des étapes clefs

Délais

Objectifs de l'action

Améliorer la qualité de l'eau
Développer les comportements éco-responsables

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	
Emissions de gaz à effet de serre	
Qualité de l'air	
Dév^t énergies renouvelables	
Préserv. ressources naturelles	O O O
Biodiversité	O O O
Adaptation au changement clim.	O O O

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre d'exploitants agricoles participants à la table ronde (en % du nombre total)	25 % au moins
Nombre de communes ayant adhéré à une charte Zéro Phyto	100 % d'ici 2027
Nombre de communes ayant obtenu le label national Terre saine	50 % d'ici 2029
Nombre de classes d'eau organisées	2 par communes d'ici 2029
Nombre de communes intégrant la démarche de conformité des rejets industriels	100 % des communes concernées d'ici 2029
Nombre d'actions de sensibilisation auprès du grand public	Au moins 1 par an

Observations

Action : Limiter l'imperméabilisation des sols et encourager la désimperméabilisation

Axe stratégique : 2. Aménager et adapter le territoire

2.3 Prendre en compte les risques liés au réchauffement climatique et adapter le territoire

Contexte de l'action

Le changement climatique a pour effet de rendre plus fréquents et plus intenses les événements climatiques extrêmes, en particulier les inondations auxquelles le territoire de la CCPL est susceptible de faire face.

Des zones d'aléa sont en cours de définition dans le cadre des trois Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) qui concernent le territoire (Rémarde, Prédécelle et Charmoise), et différentes actions sont menées par le Syndicat de l'Orge dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) (*voir ci-dessous "Observations"*). Il sera de la responsabilité des communes de prendre en compte le risque d'inondation dans leurs Plans locaux d'urbanisme (PLU) en fonction de la cartographie des aléas, dès que celle-ci sera établie.

Un autre facteur à prendre en compte est l'imperméabilisation des sols, qui a de multiples conséquences sur l'augmentation des volumes d'eau de pluie collectés, la recharge des nappes phréatiques, : diminution des ressources en eau potable, la protection des zones humides, la préservation des continuités écologiques et la restauration des cours d'eau.

Descriptif de l'action

Les stratégies de planification des collectivités doivent comporter des dispositions en faveur de l'infiltration de l'eau dans le terrain, tant dans les documents de planification locale qu'à l'échelle des projets, pour d'une part limiter l'impact des nouveaux aménagements en employant des méthodes respectueuses des sols et d'autre part favoriser la désimperméabilisation des surfaces déjà aménagées. L'urbanisation doit perturber le moins possible le cycle naturel de l'eau.

1. Lors de la révision ou de la création des règlements d'urbanisme (PLU et POS), fixer un coefficient maximal d'imperméabilisation des sols dans les projets de construction et d'aménagement (après avis du Syndicat de l'Orge ou du SIAHVV), et introduire l'obligation d'aménager des revêtements perméables pour le stationnement.

2. Lors des rénovations et de nouvelles constructions, engager les communes à construire les espaces communaux (places de parking, cours d'école...) en utilisant des dispositifs perméables et adaptés à la nature et aux caractéristiques des sols.

3. Assurer une veille technique et financière sur les matériaux et enrobés perméables et les subventions pour les rénovations/constructions de manière à formuler des recommandations aux communes et aux aménageurs publics et privés dans un livret actualisé tous les deux ans disponible en ligne.

Acteurs		Moyens
Pilotage	CCPL et Communes	Temps dédié à la veille technique et financière et à la rédaction du livret par les Services de la CCPL à valoriser
Partenaires	SDAGE, Syndicats de rivières, Syndicat de l'Orge, SIAHVV, PNR	
Public cible	Citoyens et Communes	

Calendrier des étapes clés

Objectifs de l'action	Bénéfices attendus Climat-Air-Energie			
- Diminuer la récurrence des événements type débordements, ruissellement, crues et le risque d'inondation	Efficacité énergétique			
- Contribuer à la recharge des nappes et à la réduction des sécheresses	Émissions de gaz à effet de serre			
- Réintroduire la nature en ville et rafraîchir les villes en été	Qualité de l'air			
	Dév^t énergies renouvelables			
	Préserv. ressources naturelles	O	O	O
	Biodiversité	O	O	O
	Adaptation au changement clim.	O	O	O

Indicateurs de suivi-évaluation

PLU revus ou nouveaux avec un coefficient maximal d'imperméabilisation des sols	100 %
Pourcentage de surface d'espace communal construit ou rénové utilisant des dispositifs perméables	100 %
Nombre de consultations du livret de recommandations sur les constructions et rénovations	

Observations

Lutte contre le risque d'inondation

Dans le cadre du programme d'aménagement du versant de la Prédécelle, le Syndicat de l'Orge a notamment mis en place des bassins de rétention sur le territoire de la CCPL, par exemple à Forges-les-Bains et à Limours, ainsi que des fossés sur différentes communes.

Action : Végétaliser les centres-villes

Axe stratégique : 2. Aménager et adapter le territoire

2.3 Prendre en compte les risques liés au réchauffement climatique et adapter le territoire

Contexte de l'action

Le changement climatique et les problématiques occasionnées par la densité des centres urbains obligent les villes à renforcer l'intégration des milieux semi-naturels dans leur écosystème. Après avoir été cantonnée à un rôle esthétique, la présence d'éléments végétalisés s'appréhende aujourd'hui à travers les services « écosystémiques » qu'ils rendent en matière de biodiversité, de lutte contre les îlots de chaleur, d'amélioration de la qualité de l'air, de régulation des ressources en eau et de bien-être pour les populations. La végétalisation n'est pas seulement un décor, c'est un renfort à la lutte contre le changement climatique et une amélioration du confort de vie.

Descriptif de l'action

L'action peut se diviser en 4 étapes successives à réaliser durant la première moitié du Plan climat-air-énergie territorial :

- 1. Etablir un inventaire des zones déjà végétalisées dans les centres-bourg (-ville) du territoire par les communes**
- 2. Définir des objectifs de végétalisation**, par exemple de couvertures végétalisées sur les toitures, les murs et les surfaces piétonnes, en s'appuyant sur la gouvernance du PCAET
- 3. Etablir un plan commun de végétalisation (localisation, types de plantes...) pour atteindre ces objectifs qui soit déclinable au niveau communal et implique les acteurs locaux et les habitants.**
- 4. Mettre en place le plan de végétalisation**

Acteurs

Pilotage	CCPL et Communes
Partenaires	PNR et ADEME
Public cible	Les usagers des centres-bourg (-ville)

Moyens

--

Calendrier des étapes clefs

Inventaire réalisé par chaque commune au 31/12/2023
 Elaboration d'un plan d'actions commun au 31/12/2024
 Mise en place du plan d'actions à partir du 01/01/2025

Objectifs de l'action

Sur les émissions de GES :
 - Diminuer l'utilisation de climatisations

Sur l'adaptation :
 - Diminuer la température et l'imperméabilisation du territoire

Sur la biodiversité :
 - Préserver la biodiversité

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	
Émissions de gaz à effet de serre	O
Qualité de l'air	O O
Développement énergies renouvelables	
Préserv. ressources naturelles	O
Biodiversité	O O O
Adaptation au changement clim.	O O O

Indicateurs de suivi-évaluation

Suivi de la réalisation effective des différentes étapes
 Nombre d'hectares végétalisés au terme du plan d'actions

Observations

Quelques projets de végétalisation ont déjà vu le jour sur le territoire de la CCPL, comme l'aménagement du terrain des Cendrières en Parc des cendrières sur la commune du Limours.

Action : Faire évoluer les pratiques alimentaires dans la restauration collective

Axe stratégique : 3. Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance

3.1 Faire évoluer les pratiques alimentaires, dans la restauration collective et dans les pratiques familiales

Contexte de l'action

Sur le territoire de la CCPL, les émissions de gaz à effet de serre de l'alimentation des habitants sont évaluées à 44 000 tCO₂/an, soit 11 000 tCO₂/an de plus que les émissions du résidentiel. La mise en place d'une alimentation durable constitue donc un levier majeur pour réduire les émissions de GES.

Or, la loi EGAlim de 2018 vise à favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous et à intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire (qui entraîne un gain sur les émissions liées à la production des denrées et au traitement des déchets générés). Elle impose ainsi que :

- les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public comptent 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques, d'ici le 1er janvier 2022 ;
- les gestionnaires de tous les restaurants collectifs scolaires soient tenus de proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien, à titre expérimental jusqu'au 21 novembre 2021 (et probablement ensuite car un repas végétarien pèse 4 fois moins de CO₂ qu'un repas moyen, et un repas avec de la viande bovine pèse 3 fois plus qu'un repas moyen) ;
- la mise à disposition des ustensiles à usage unique en matière plastique soit interdite dans tout établissement de restauration collective ;
- l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique soit interdite les restaurants collectifs scolaires et universitaires et les crèches, d'ici le 1er janvier 2025.

Par ailleurs, la loi rappelle l'obligation pour les opérateurs de la restauration collective de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire sur la base d'un diagnostic, mais n'impose aucun objectif chiffré ou moyen à employer.

De même, elle n'évoque qu'en marge la question de l'approvisionnement local (le caractère local n'ayant pas de définition officielle) alors qu'elle constitue une piste intéressante pour réduire les émissions de GES.

Descriptif de l'action

L'action concerne les pratiques alimentaires dans le cadre de la restauration collective. Elle vise d'une part à favoriser l'application de la loi EGAlim tout en levant ses ambiguïtés et d'autre part à travailler sur les débouchés des déchets et les enjeux de circuits courts.

- 1. Diffuser un Guide pratique sur la méthodologie de lutte contre le gaspillage** en s'appuyant sur ceux existant des partenaires : comptage, objectifs, moyens à mobiliser, communication...
 - 2. Lancer des démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire : mise en place d'une Charte de bonnes pratiques dans la restauration collective.** Les entreprises signataires s'engagent à mettre en place une démarche selon la méthodologie décrite dans le Guide.
 - 3. Valoriser les biodéchets** (par compostage, méthanisation...) de la restauration collective des structures gérées par la CCPL (crèches, centre de loisir) puis les cantines et restaurant du territoire. Recyclage par compostage, méthanisation,
 - 4. Réaliser un diagnostic de l'approvisionnement local dans le cadre de la restauration collective** afin d'étudier la possibilité d'augmenter cet approvisionnement
 - 5. Maintenir le menu végétarien dans les cantines scolaires** au-delà du terme de l'expérimentation pour contribuer à la diminution de la consommation carnée, en particulier de viande bovine.
- Les actions sont à mettre en place, soit directement dans les cuisines centrales ou établissements gérés par la CCPL et les communes (écoles, crèches...), soit en partenariat avec les acteurs privés ou publics de la restauration collective (collèges, lycées (privé/public), hôpital, entreprises... avec adhésion à la

Acteurs		Moyens
Pilotage	CCPL et Communes	Réalisation du Guide, de la Charte de bonnes pratiques dans la restauration collective et du diagnostic d'approvisionnement par le Service Environnement en lien avec les instances et partenaires du Projet alimentaire territorial, ainsi que les autres services concernés.
Partenaires	Siredom, PAT, Prestataires de restauration (Yvelines Restauration), Région (Lycées), Département (collèges), Entreprises, établissements d'enseignement privés, établissements de santé	
Public cible	Grand public	

Calendrier des étapes clefs

Guide pratique sur la méthodologie de lutte contre le gaspillage	2022
Diagnostic de l'approvisionnement local dans la restauration collective	2022

Objectifs de l'action

Diminution des émissions de gaz à effet de serre
Diminution du volume des déchets alimentaires
Valorisation des productions locales et des circuits courts
Contribution à une alimentation plus saine et durable

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	
Emissions de gaz à effet de serre	O O
Qualité de l'air	
Dév. énergies renouvelables	
Préserv. ressources naturelles	
Biodiversité	
Adaptation au changement clim.	

Indicateurs de suivi-évaluation

Nbre d'entreprises ayant une activité en lien avec l'alimentaire signataires de la Charte (100 % d'ici 2025)
Nbre d'action de sensibilisation des scolaires aux pratiques alimentaires saines et à la lutte contre le gaspillage
Tonne de compost et énergie réalisés avec biodéchets
Evolution de la part des produits locaux dans les produits utilisés dans la restauration collective
Nbre de communes conservant le menu végétarien hebdomadaire : 100 %

Observations

Les bénéfices attendus concernent principalement la diminution des gaz à effet de serre liés au traitement des déchets.

Action : Faire évoluer les pratiques alimentaires familiales

Axe stratégique : 3. Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance

3.1 Faire évoluer les pratiques alimentaires, dans la restauration collective et dans les pratiques familiales

Contexte de l'action

La lutte contre le gaspillage alimentaire est l'un des principaux leviers pour diminuer les volumes de déchets et l'impact carbone de l'alimentation. Un approvisionnement local et la diminution de la consommation carnée, spécialement de la viande bovine, sont également des pistes intéressantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Limours, les émissions indirectes liées à l'alimentation sont évaluées à **44 000 tCO₂/an** (1,6 tCO₂ par habitant par an). Ce chiffre peut par exemple être comparé aux émissions de GES du secteur résidentiel (consommations énergétiques des logements) qui est de 33 400 tCO₂/an (1,2 tCO₂ par habitant par an). Les émissions de GES découlant de l'alimentation sont donc 1,3 fois supérieures à celles du résidentiel.

L'évolution des pratiques alimentaires familiales est un enjeu, non seulement du PCAET, mais aussi du Projet alimentaire territorial (PAT) que prépare la CCPL. L'action fait donc le pont entre ces deux dispositifs.

Descriptif de l'action

En vue de promouvoir une alimentation plus saine et plus durable, l'action cible à la fois la nourriture qui est consommée par les ménages, en incitant à diminuer les rations de viande au profit des protéines végétales et à prioriser les produits de saison, et la façon de la consommer, en visant à réduire le gaspillage alimentaire et à privilégier les approvisionnements locaux et, si possible, biologiques. Dans ce but, plusieurs opérations peuvent être conduites de façon complémentaires :

1. Réaliser des actions participatives de sensibilisation, auprès des familles, par exemple des ballades permettant de découvrir les productions et les enjeux agricoles du territoire, avec l'aide d'exploitants locaux, et des scolaires, par exemple des ateliers de cuisine qui consistent à réaliser des recettes simples à partir de produits locaux et d'exporter ensuite le produit chez eux, ou encore des visites de cuisine centrale.

2. Réaliser avec l'entreprise « ACTI du champ à la table » située à la Bergerie nationale, des ateliers de formation aux bases de l'alimentation et à l'animation d'ateliers ludiques sur deux jours (modules théorique, pratique et pédagogique) auprès des agent.e.s / élu.e.s du territoire afin qu'ils/elles puissent à leur tour former d'autres personnes (sans coût supplémentaire donc) à l'alimentation durable et favoriser la démarche de circuit court et de rapprochement entre les exploitants agricoles et les habitant.e.s.

3. Intégrer les productions locales situées dans le périmètre de la CCPL dans la plaquette des circuits-courts du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et la future application web du PAT Sud-Yvelines.

Acteurs		Moyens
Pilotage	CCPL et Communes	Enveloppe de 2000 euros pour les actions de sensibilisation
Partenaire	Chambre d'agriculture, Siredom, PNR, ACTI	
Public cible	Grand public et scolaires	

Calendrier des étapes clefs

Objectifs de l'action	Bénéfices attendus Climat-Air-Energie	
Diminution des émissions de gaz à effet de serre	Efficacité énergétique	
Diminution du volume des déchets alimentaires	Emissions de gaz à effet de serre	O O
Favoriser une alimentation plus saine et durable	Qualité de l'air	
	Développement énergies renouvelables	
	Préservation ressources naturelles	
	Biodiversité	
	Adaptation au changement clim.	

Indicateurs de suivi-évaluation

Nbre d'actions de sensibilisation réalisées
Nbre d'agents/élus formés aux bases de l'alimentation et de l'animation sur l'alimentaire
Nbre de producteurs locaux référencés dans les outils du PNR
Evolution des comportements alimentaires des ménages

Observations



Action : Soutenir les initiatives de jardins collectifs

Axe stratégique : 3. Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance

3.1 Faire évoluer les pratiques alimentaires, dans la restauration collective et dans les pratiques familiales

Contexte de l'action

En plein essor en France, les jardins collectifs, expression regroupant les jardins familiaux, les jardins d'insertion (sociale ou par l'économie) et les jardins partagés, désignent des jardins conçus, gérés et animés collectivement ayant pour objet de développer les liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles, éducatives et étant accessibles au public.

Ces jardins présentent de nombreux intérêts pour les territoires s'inscrivant dans une transition écologique et solidaire et plus généralement dans la lutte et l'adaptation face aux changements climatiques. Ils constituent un moyen efficace de gérer l'espace en valorisant des terres cultivables, et participent à la continuité des milieux naturels et des trames vertes. Ils contribuent à réduire les émissions de GES liées au transport en augmentant la production alimentaire locale non industrielle. Ils sensibilisent les habitants à la biodiversité et aux pratiques alimentaires saines. Ils représentent un intérêt économique réel pour les utilisateurs. Enfin, ils permettent une appropriation citoyenne de la culture urbaine et renforcent l'implication et l'enracinement dans le territoire.

Descriptif de l'action

Cette action a pour but de rendre disponible des parcelles et de permettre à leurs usagers de les exploiter au mieux et durablement :

1. Encourager, par le biais principalement des communes, l'émergence de jardins collectifs sur le territoire et le développement des jardins existants :

- Etudier et faciliter la mise à disposition de terrains
- Proposer une aide au développement (contribution financière, communication, mise en réseau, diffusion de supports existants de création et de gestion des jardins collectifs...)

2. Encourager, par le biais principalement de la CCPL, la formation au jardinage et à la production alimentaire locale :

- Développer les partenariats avec des éco-projet existants, comme Les Amis des Jardins ou Les Terres du Lendemain, les écoles de gestion et protection de la nature, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ou encore le Jardin collectif de Saint-Rémy-lès-Chevreuses
- Organiser des ateliers portes ouvertes d'expérimentation sur la parcelle des Molières gérée par les Amis du potager (préparation de terrain, plantation, récolte et autre sujets à définir par les usagers)

Acteurs		Moyens
Pilotage	CCPL et Communes	Moyens alloués par les communes à définir suivant les besoins, attentes et projets de leurs territoires
Partenaires	Amis des Jardins, Amis du Potager, La Lendemain, Chambre d'agriculture, PNR	Mobilisation des bénévoles des associations de jardins collectifs et des élèves des écoles
Public cible	Grand public	Organisation par le Service Environnement de la CCPL des ateliers portes ouvertes aux Molières

Calendrier des étapes clefs

2025 : Réalisation par les communes d'une étude de faisabilité d'un jardin collectif sur leur territoire ou du renforcement des projets existants

Objectifs de l'action	Bénéfices attendus Climat-Air-Energie	
Sensibilisation de la population à la biodiversité et aux pratiques alimentaires saines	Efficacité énergétique	
Préservation de la biodiversité en ville	Émissions de gaz à effet de serre	O O
Diminution des émissions de GES liées à l'agriculture et aux transports	Qualité de l'air	O
Facilitation du lien social et expression de la citoyenneté	Développement énergies renouvelables	
	Préservation ressources naturelles	
	Biodiversité	O O O
	Adaptation au changement clim.	

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre d'espaces communs cultivés
Nombre d'habitants impliqués dans la gestion d'un jardin collectif
Nombre d'ateliers de formation réalisés

Observations

Action : Améliorer la qualité de l'air extérieur : chauffage bois / résidentiel

Axe stratégique : 3. Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance

3.2 Améliorer la qualité de l'air

Contexte de l'action

Suivant les observations du diagnostic du PCAET, la pollution de l'air par les particules a baissé, mais reste trop élevée.

Si les transports sont la première source d'émissions de particules sur le territoire, le chauffage au bois représente près de 30 % des émissions.

Or les émissions de particules du chauffage au bois dépendent fortement de l'appareil de chauffage utilisé : un appareil performant émet en moyenne 30 fois moins de particules fines qu'un appareil ancien ou un foyer ouvert, et a un rendement énergétique au moins deux fois plus élevé.

Le renouvellement des appareils de chauffage permettrait d'améliorer de manière significative la qualité de l'air.

Le Fonds Air Bois (<https://www.iledefrance.fr/chauffage-individuel-le-fonds-airbois-pour-mieux-vous-chauffer-et-moins-polluer>) peut être mobilisé.

Descriptif de l'action

Cette action comporte différentes sous-actions :

1. Réaliser une campagne de sensibilisation à la qualité de l'air et au renouvellement du parc de chauffage au bois
2. Faire connaître la plateforme de rénovation énergétique du département (Rénover Malin <https://www.renover-malin.fr/>) en articulation avec l'ALEC.
3. Communiquer sur la prime Air-Bois, qui permet de convertir les foyers peu performants :
voir action 1.1.1. Rénovation énergétique des logements
4. Sensibiliser et informer sur les bonnes pratiques qui influent fortement sur les émissions de polluants : qualité du bois, utilisation des équipements, température de combustion...

Acteurs

Pilotage	CCPL	
Partenaires	Région	Alec
	Communes	Département (Rénover Malin)
	PNR ?	
Public cible		

Moyens

1. Sensibilisation qualité de l'air	
2. Prime Air/bois	
Région/Département (Rénover Malin)	961 500 € *
Subvention par dossier	
Région	1 500 €
Ademe	500 €
* Pour l'ensemble du territoire pilote	

Calendrier des étapes clefs

Objectifs et calibrage de l'action

Objectif qualitatif :

Sur la qualité de l'air : Réduction des émissions de particules fines

Calibrage de l'action :

Nombre d'équipements renouvelés sur les 6 ans	300
Nombre de primes Air/Bois allouées sur les 6 ans	150
Objectif global : réduction des émissions de particules PM10 en 2030 par rapport à 2015 *	-45%

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	O O
Emissions de gaz à effet de serre	
Qualité de l'air	O O O
Dév ^t énergies renouvelables	O
Préserv. ressources naturelles	
Biodiversité	
Adaptation au changement clim.	

* Cet objectif tient compte des réductions d'émissions liées aux transports (voir hypothèses sur onalet "Calcul gain")

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre d'équipements renouvelés	
Nombre de primes Air/Bois allouées	
Réduction des émissions de particules PM10	

Observations

La sensibilisation doit porter non seulement sur la performance des équipements mais également sur 2 sujets très importants pour la réduction des émissions de particules :

- la qualité du bois utilisé,
- la bonne utilisation des équipements, de manière à obtenir la température de combustion la plus élevée possible.

L'aide qui peut être obtenue (jusqu'à 2 000 € maximum) se décompose en une prime Air-Bois (1 000 € maximum financé à parts égales par l'ADEME et la Région) et un bonus de parrainage régional (1 000 € maximum financés par la Région) pour participer également à la diffusion d'informations sur la démarche et les bonnes pratiques pour limiter les émissions polluantes liées à la combustion du bois.

Action : Améliorer la qualité de l'air intérieur

Axe Stratégique : 3. Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance

3.2 Améliorer la qualité de l'air

Contexte de l'action

Logement, moyens de transport, lieu de travail, école... Nous passons plus de 80 % de notre temps dans des lieux clos, et l'air que nous y respirons n'est pas toujours de bonne qualité. Outre les apports de l'air extérieur, les sources potentielles de pollution dans les bâtiments sont en effet nombreuses : appareils à combustion, matériaux de construction, produits de décoration (peinture, colles, vernis...), meubles, produits d'entretien... La pollution de l'air intérieur a sans doute un impact sur la santé plus important que celle de l'air extérieur.

La loi Grenelle 2 a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains Etablissements Recevant du Public (ERP). L'obligation s'applique à partir du :

1/1/2018 pour les crèches, écoles maternelles et élémentaires,

1/1/2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du 2nd degré.

Descriptif de l'action

Cette action peut se diviser en différentes sous-actions :

1. Campagnes de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur

Cibles : grand public, personnel communal (notamment crèches, écoles), entreprises réalisant les travaux

N.B. Pour le grand public, utiliser la plate-forme de rénovation énergétique pour sensibiliser la population

2. Communiquer sur les dispositifs vertueux et proposer des solutions en lien avec l'ALEC et l'ADEME

3. Prise en compte de la qualité de l'air intérieur lors des **rénovations** ou des **constructions neuves** (matériaux)4. ERP (**crèches, écoles, bâtiments publics**) : mettre en place la surveillance de la qualité de l'air intérieur (évaluer les moyens d'aération des bâtiments, réaliser une campagne de mesures ou une auto-évaluation) pour appliquer les meilleures pratiques limitant la pollution de l'air intérieur (produits d'entretien et lessives)

5. Publier des rapports annuels sur la qualité de l'air intérieur des ERP

6. Sur la base des résultats de surveillance, mettre aux normes les ERP dépassant les valeurs limites nationales **de la norme en vigueur sous X ans**.

7. Recenser les expérimentations locales et étudier sur la base de leur résultats leur diffusion à d'autres communes (avec possible mutualisation des coûts)

Acteurs

Pilotage	CCPL et Communes						
Partenaires	ALEC						
Public cible	<table border="1"> <tr> <td>Grand public</td> <td>Bailleurs sociaux</td> <td>Entreprises réalisant les travaux</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Personnel communal, spécialement dans les crèches et les écoles</td> </tr> </table>	Grand public	Bailleurs sociaux	Entreprises réalisant les travaux	Personnel communal, spécialement dans les crèches et les écoles		
Grand public	Bailleurs sociaux	Entreprises réalisant les travaux					
Personnel communal, spécialement dans les crèches et les écoles							

Moyens

Calendrier des étapes clefs

Septembre 2024 : Définition d'une feuille de route (actions de sensibilisation, formation du personnel, rénovations)

Janvier 2025 : Elaboration une charte des bonnes pratiques pour les écoles et les crèches

Objectifs de l'action

Objectifs

Traiter 100 % des écoles et crèches sur la période 2024-2026

Calibrage de l'action (horizon 2030 et par rapport à 2015)

100 % de mesures conformes dans les crèches et les écoles

100 % des rénovations prenant en compte un objectif de qualité de l'air

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique

Émissions de gaz à effet de serre

Qualité de l'air

O O O

Dév^t énergies renouvelables

Préserv. ressources naturelles

Biodiversité

Adaptation au changement clim.

Indicateurs de suivi-évaluation

Surface des bâtiments rénovés / an

Gain en consommation d'énergie / an

Gain en émissions de gaz à effet de serre / an

Gain en émissions de particules PM2,5 et PM10 / an

Observations

La mise en conformité des crèches et écoles est de la responsabilité des communes. Le rôle de la CCPL peut être d'apporter son appui aux communes pour les aider à former le personnel, à mettre en place les bonnes pratiques, à effectuer les campagnes de mesure (mutualisation).

Action : Installer des points de vente de produits locaux

Axe stratégique : 3. Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance

3.3 Privilégier les ressources et l'économie locale et développer l'économie circulaire

Contexte de l'action

La tendance nationale souligne que la population consacre de moins en moins de temps et d'argent à l'achat alimentaire mais que les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la qualité des produits, leur provenance et la saisonnalité. Dans ce contexte, renforcer le lien entre producteurs et consommateurs par une meilleure connaissance des productions locales par la population et la mise en place de circuits courts constituent des enjeux majeurs.

Les ventes directes offrent en outre de nouveaux débouchés pour les agriculteurs en leur permettant de diversifier leur activités et de faire connaître leur travail et leurs produits. Elles s'inscrivent dans une démarche de développement durable et d'économie circulaire puisqu'elles visent à faire consommer localement ce qui est produit localement.

Descriptif de l'action

La gare autoroutière de Briis-sous-Forges, aménagée au bord de l'autoroute A10 et disposant d'un parking de deux cents trente places gratuites, est fréquentée par près d'un millier de voyageurs chaque jour, du lundi au vendredi, qui se rendent vers Massy, Courtabœuf, Dourdan ou Orsay.

Au regard de la large clientèle potentielle, et en tenant compte de la variation horaire des flux de voyageurs, elle constitue un emplacement commercial intéressant, d'autant que l'infrastructure existante s'y prête et ne nécessiterait que peu de travaux. C'est pourquoi le département de l'Essonne a identifié le site comme un endroit privilégié pour développer la vente de produits locaux dans les espaces de mobilité essonniers et que la Chambre d'agriculture a également manifesté son intérêt.

Toutefois, d'autres emplacements peuvent également être étudiés, en corrélation avec les zones d'activités en développement ou des écoprojets.

Acteurs

Pilotage	Services Environnement et Développement économique de la CCPL, CD91
Partenaires	Chambre d'agriculture
Public cible	Usagers de la gare autoroutière, habitants du territoire

Moyens

Coût d'aménagement et d'exploitation du site de vente à évaluer selon l'emplacement et le projet retenus

Calendrier des étapes clefs

- 1 - Etude de marché auprès des producteurs, clients et emplacements (2024)
- 2 - Sur cette base, réflexion sur les gammes de produits proposés et les modalités de distribution (2025)
- 3 - Appel d'offres pour déterminer le ou les prestataires (2025)
- 4 - Réalisation de l'aménagement suivant les normes d'accueil du public, d'hygiène et de conditions de vente (2027)
- 5 - Campagne de communication avant ouverture du ou des points de vente (dès 2026)

Objectifs de l'action

- Valoriser le patrimoine agricole et alimentaire local
- Développer l'économie locale et les revenus des exploitants
- Promouvoir une alimentation saine et durable
- Valoriser un flux routier important pour capter une clientèle
- Renforcer le lien entre les producteurs locaux et les habitants

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	
Emission de gaz à effet de serre	O
Qualité de l'air	O
Dév^t énergies renouvelables	
Préserv. ressources naturelles	
Biodiversité	
Adaptation au changement clim.	O

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre de points de vente de produits locaux créés
Nombre de produits locaux proposés dans les points
Evolution du nombre de ventes réalisées

Observations

Action : Réduire les volumes de déchets et améliorer le taux de recyclage

Axe stratégique : 3. Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance

3.4 Réduire la quantité de déchets et améliorer le taux de recyclage

Contexte de l'action

La gestion des déchets est consommatrice d'énergie et émettrice de gaz à effet de serre tant pour le ramassage que le traitement. C'est pourquoi la Communauté de Communes du Pays de Limours souhaite agir à l'échelle de son territoire pour mettre en valeur ses ressources locales et améliorer la gestion de ses déchets, de façon à répondre à la législation qui prévoit la réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020 et de 15 % d'ici à 2030.

Dans cet objectif, la Communauté de Communes du Pays de Limours peut s'appuyer sur le Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM), dont elle est membre depuis janvier 2018, et qui assume la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés auprès de 177 communes d'Essonne et de Seine et Marne.

A la suite d'un contrôle de la Chambre régionale des Comptes d'Île-de-France en 2020, le SIREDOM doit désormais modifier son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), dont la mise en oeuvre s'étale jusqu'en 2024, afin de limiter son périmètre aux 37 communes de l'ex-Sictom de l'Hurepoix, incluant les 14 de la CCPL.

L'accompagnement des habitants et des collectivités à réduire leur production de déchets s'inscrira donc principalement dans le champ de cette révision, dont la CCPL contribuera à la bonne application, tout en veillant à la mise en place d'initiatives complémentaires.

Descriptif de l'action

L'action de la CCPL s'inscrit autour de deux thèmes principaux : réduire le volume des déchets et développer l'économie circulaire. Cela se traduit par une approche protéiforme :

1. Participer à la révision et la mise en oeuvre du PLPDMA du SIREDOM

2. Concevoir une démarche intitulée « Objectif zéro déchet » pour les événements organisés sur le territoire par les acteurs publics et privés, en s'appuyant sur l'expérience collective de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix, également membre du SIREDOM :

- Elaborer et diffuser, avec les acteurs du territoire investis, un guide qui présente la démarche et permette de la mettre en place à chaque étape de l'organisation d'un événement

- Rédiger, avec les acteurs du territoire investis, une Charte « Objectif zéro déchet » que les signataires s'engageront à appliquer

- Faciliter les prêts de petits équipements entre les communes de la CCPL et la mutualisation des achats afin de réduire les coûts des événements

3. Accompagner le projet de ressourcerie locale porté par un collectif d'habitant.e.s et fondé sur la collecte, la valorisation, la transformation et la vente de biens sur le territoire, mais aussi sur la sensibilisation autour de thématiques afférentes et l'échange des savoirs-faire à travers divers ateliers conviviaux.

Acteurs

Pilotage	CCPL, Communes et SIREDOM
Partenaires	CCDH
Public cible	Acteurs locaux publics et privés, habitant.e.s du territoire

Moyen

Temps dédié par les Services de la CCPL à la création, avec les partenaires locaux, du guide et de la charte "Objectif zéro déchet".
Coût de la mise à disposition d'un lieu pour le projet de ressourcerie à évaluer

Calendrier des étapes clefs

Objectifs qualitatifs

Réduction des émissions de GES liées à la production et au traitement des déchets

Développement de l'économie circulaire

Objectifs quantitatifs

Réduction du volume des déchets d'ici 2030* (en tonnes/an) **1169**Réduction émissions de GES à 2030 (en tonnes CO₂e/an) **490**Estimation sur la base des émissions de CO₂ par tonne de déchets collectés : voir onglet "Calcul gain"

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	O
Emissions de gaz à effet de serre	O O
Qualité de l'air	O
Dév¹ énergies renouvelables	O
Préserv. ressources naturelles	
Biodiversité	
Adaptation au changement clim.	

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre d'actions du PLPDMA du SIREDOM auxquelles contribue la CCPL et les Communes membres

Nombre de signataires de la Charte "Objectif zéro déchet"

Nombre d'événements "Objectif zéro déchet" organisés

Suivi des étapes du projet de Ressourcerie

Tonnage des produits collectés

Tonnage des produits valorisés

Tonnage des produits vendus

Observations

Intitulé : Sensibiliser à la biodiversité via l'Espace Naturel Sensible de Soucy

Axe stratégique : 3. Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance

3.5 Impliquer les acteurs du territoire (élus, agents, acteurs économiques, citoyens, scolaires...)

Contexte de l'action

Localisé sur le territoire de la commune de Fontenay-lès-Briis et d'une superficie totale d'environ 37 hectares, le Domaine de Soucy, dont la Communauté de communes du Pays de Limours est propriétaire, est recensé en Espace Naturel Sensible (ENS). Depuis 2021, il fait l'objet d'une convention de gestion quadripartite qui réunit le département de l'Essonne, le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse, le Syndicat de l'Orge et la CCPL, en vue de préserver la biodiversité du site, maintenir et valoriser les qualités paysagères, et accueillir et sensibiliser les publics.

C'est pourquoi le Domaine de Soucy apparaît comme un emplacement privilégié sur le territoire intercommunal afin d'informer les habitant-e-s sur les enjeux locaux de biodiversité et de lutte contre le changement climatique, et ainsi de favoriser l'émergence d'une prise de conscience individuelle et collective permettant de susciter une large participation à la dynamique territoriale qui vise à réduire les consommations d'énergie et à sauvegarder l'environnement.

Descriptif de l'action

Par ses caractéristiques, le Domaine de Soucy peut d'une part accueillir la Fête de la Nature intercommunale, qui vise à inviter le public à découvrir, comprendre et préserver le patrimoine naturel partagé, et d'autre part servir d'espace de découverte et de jeux pour les activités d'une malle pédagogique à destination des scolaires.

1. Organiser la Fête de la Nature, chaque année durant la semaine du 22 mai, date de la Journée internationale de la biodiversité :

- Reprendre le thème annuel proposé par l'organisation nationale afin de valoriser une problématique spécifique
- Mobiliser les acteurs locaux du territoire pour concevoir des activités de sensibilisation et de participation à destination du grand public
- Travailler avec le Centre de loisirs situé sur l'Espace Naturel Sensible pour impliquer les enfants qui le fréquentent

2. Concevoir une malle pédagogique à destination des élèves (fin primaire / collège) des communes qui s'appuie sur des activités ludiques autour de la faune et la flore du domaine pour leur permettre de découvrir, comprendre et expérimenter la biodiversité et d'engager une réflexion sur des questions environnementales.

Acteurs

Pilotage : Service Environnement de la CCPL

Partenaires : Acteurs associatifs du territoire et de l'économie sociale et solidaire

Public cible : Citoyen-ne-s, en particulier les scolaires

Budget prévisionnel

Enveloppe annuelle de 1000 euros pour la Fête de la Nature

Enveloppe unique de 500 euros pour la conception de la malle pédagogique

Calendrier annuel des étapes clefs de la Fête de la Nature

- 1 - Janvier : Définition de la thématique annuelle de la Fête de la nature
- 2 - Février/Mars : Préparation de l'édition annuelle de la Fête de la nature
- 3 - Avril : communication
- 4 - Mai : déroulement des festivités
- 5 - Juin : évaluation

Objectifs de l'action

- Informer la population sur la biodiversité et ses enjeux locaux
- Impliquer la population dans la réflexion autour de ses enjeux
- Sensibiliser aux moyens de préserver la biodiversité
- Faire découvrir des activités du territoire en lien avec son environnement
- Favoriser la mobilisation collective

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	
Emission de gaz à effet de serre	
Qualité de l'air	
Développement des énergies renouvelables	
Préservation des ressources naturelles	
Biodiversité	O O
Adaptation au changement clim.	O

Indicateurs de suivi-évaluation

Pour la fête de la nature : Nombre de participant-e-s et Enquête de satisfaction

Pour la malle pédagogique : Nombre de prêts aux professeurs ou animateurs et Nombre d'élèves ou d'enfants l'utilisant

Observations

Action : Aider au développement des éco-projets sur le territoire

Orientation : 3. Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance

3.5 Sensibiliser les acteurs du territoire (élus, acteurs économiques, citoyens, scolaires...)

Contexte de l'action

À côté d'actions qui seront initiées par les communes et la CCPL, le PCAET a aussi pour but de soutenir des écoprojets, c'est-à-dire les projets de développement durable et de lutte contre le changement climatique portés par des citoyens, des associations ou des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

De nombreux écoprojets florissent d'ores et déjà sur le territoire de la CCPL qui a la volonté d'encourager leur développement.

Descriptif de l'action

L'action chercher à identifier et soutenir les initiatives menées sur le territoire :

1. Recenser les écoprojets existant portés par des citoyens, des associations ou des acteurs de l'économie sociale et solidaire, dans une banque de données publiquement accessible afin de leur donner de la visibilité.

2. Apporter, suivant les besoins et moyens, un soutien à la mise en oeuvre des écoprojets (communication, relais auprès de partenaires publics et privés, appui logistique...)

Acteurs		Moyens
Pilotage	CCPL et Communes	
Partenaires		
Public cible	Porteurs d'écoprojets	

Calendrier des étapes clés

Objectifs de l'action	Bénéfices attendus Climat-Air-Energie		
Les objectifs varient en fonction des écoprojets. Ils portent principalement sur : - la biodiversité - les eaux - les émissions de GES - les sols Les bénéfices attendus seront à définir pour chaque éco-projet.	Efficacité énergétique	☐	☐
	Émissions de gaz à effet de serre	☐	☐
	Qualité de l'air	☐	☐
	Développement énergies renouvelables	☐	☐
	Préserv. ressources naturelles	☐	☐
	Biodiversité	☐	☐
	Adaptation au changement clim.	☐	☐

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre d'écoprojets recensés sur le territoire

Nombre d'écoprojets soutenus par la CCPL et les communes

Observations

Action : Impliquer les acteurs économiques (entreprises, artisans, commerçants...) dans la transition écologique du territoire

Axe stratégique : 3. Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance
3.5 Impliquer les acteurs du territoire (élus, acteurs économiques, citoyens, scolaires...)

Contexte de l'action

La Communauté de Communes du Pays de Limours a signé avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), en partenariat avec le réseau d'entreprises du Pays de Limours "L'Autre Club", une convention de partenariat pour favoriser le développement économique du territoire intercommunal qui concerne la création et le développement d'entreprises.

Or, ce document ne dispose pas de volet dédié au développement durable et ne mentionne pas la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. L'objectif est donc d'intégrer ces thématiques dans la convention lors de sa prochaine mise à jour.

Il s'agira notamment d'encourager les projets d'Ecologie industrielle et territoriale* (EIT) ou de Plans de déplacements inter-entreprise** (PDIE).

*L'écologie industrielle et territoriale (EIT) désigne la mise en commun de ressources disponibles sur un territoire donné (qu'il s'agisse d'énergie, d'eau, de matières, de déchets, ou d'équipements et d'expertises) par des acteurs économiques afin de les économiser ou d'en améliorer la productivité. En optimisant ainsi l'usage des matières ou de l'énergie, elle relie développement économique et transition écologique sous l'angle de l'économie circulaire.

** Le PDIE vise à améliorer l'efficacité des déplacements liés à l'activité de plusieurs entreprises sur un même territoire, dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi que de la congestion du réseau de transports.

Descriptif de l'action

L'actualisation de la convention de partenariat doit permettre d'y inclure des clauses spécifiques pour correspondre aux attendus du PCAET et encourager les actions individuelles et collectives des entreprises en faveur de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique.

- Intégrer dans la convention de partenariat inter-consulaire des ateliers thématiques répondant aux enjeux du développement durable sur le territoire.**
- Créer un formulaire à destination des entreprises afin de recenser et évaluer les actions réalisées par ces dernières en matière de responsabilité sociale et environnementale (normes RSE, ISO, B Corp...) et par la suite de les valoriser en termes de communication.**
- Sensibiliser aux normes environnementales et à la gestion des déchets et favoriser l'adoption de certifications (certification ISO 14001, écolabel européen, ISO 5001, labellisation B Corp...) au-delà des programmes internes de développement durable des entreprises.**
- Favoriser les actions collectives des acteurs économiques** en orientant vers l'accompagnement qui peut être fourni par l'ADEME et la CCI, en particulier la mise en place d'EIT et de PDIE en étudiant la possibilité d'utiliser le Transport à la Demande (voir fiche-action 1.2.4).

Pilotage

Pilotage	CCPL, CMA, CCI
Partenaires	Entreprises, l'Autre club, ADEME, Coeur d'Essonne Agglomération
Public cible	Acteurs économiques du territoire

Moyen

Coût de l'ajout d'un atelier sur le développement durable dans le cadre de la convention de partenariat : 500 euros

Calendrier des étapes clefs

Délais	
---------------	--

Objectifs et calibrage de l'action

Objectif qualitatif

Impliquer les entreprises du territoire dans la démarche PCAET
 Diminuer les consommations en eau et en énergie des entreprises
 Limiter les déplacements domicile-travail des salariés et réduire les émissions des déplacements

Calibrage de l'action

Actions individuelles

Nombre d'entreprises possédant une norme certifiée environnementale	20
Nombre d'entreprises engagées dans une démarche de tri des déchets	?

Action collectives

Nombre d'entreprises impliquées dans un PDIE	20
Nombre d'entreprises impliquées dans le projet de plateforme EIT	20

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique	O O O
Emissions de gaz à effet de serre	O O O
Qualité de l'air	O
Dév^t énergies renouvelables	O
Préserv. ressources naturelles	
Biodiversité	
Adaptation au changement clim.	O O

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre de participants aux ateliers autour des enjeux du développement durable
 Nombre de démarches environnementales des entreprises recensées et valorisées
 Nombre d'entreprises possédant une norme certifiée environnementale
 Nombre d'entreprises impliquées dans un PDIE
 Nombre d'entreprises impliquées dans un projet de plateforme EIT

Observations

Action : Veiller à l'exemplarité des pratiques au sein de l'administration publique

Axe stratégique : 3. Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance
3.5 Impliquer les acteurs du territoire (élus, agents, acteurs économiques, citoyens, scolaires...)

Contexte de l'action

Les agents, élus (et usagers) des services intercommunaux sont des consommateurs d'énergie et des émetteurs de gaz à effet de serre directement par l'utilisation d'énergie, ou indirectement par la consommation de biens et la production de déchets.

Cette consommation peut être liée aux bâtiments, dans lesquels l'ADEME estime que les comportements influent sur 10 % des consommations. Elle peut être liée aux déplacements ou concerner les pratiques d'achats de biens, de services et de travaux dans lesquelles les attentes de la collectivité peuvent influencer durablement sur les pratiques.

Descriptif de l'action

Le but de cette action est de veiller à la sobriété des usages dans l'organisation et le fonctionnement des Services de la Communauté de Communes et de ses membres, à travers notamment le fait de :

1. Sensibiliser les élus et les agents du territoire aux écogestes

- Organiser des ateliers d'information et de proposition d'actions
- Suivre l'évolution des pratiques

2. Maîtriser la consommation de l'énergie et des fluides au sein des bâtiments publics

- Permettre à tous les occupants de s'approprier la performance des bâtiments (ex : réglage du chauffage, de la température de l'eau chaude sanitaire, sensibilisation à l'extinction de l'éclairage des parties communes)
- Installer des petits équipements pour faciliter l'efficacité énergétique : détecteurs de présence, éclairage led, extinction centralisée de l'éclairage, multiprises à interrupteurs (en lien avec la fiche-action 1.1.2 sur la rénovation énergétique des bâtiments publics)

3. Optimiser l'utilisation des matières premières et la gestion des déchets

- Développer le compostage collectif sur les équipements intercommunaux et communaux
- Limiter l'impact de la communication : pas de plastiques jetables, communication dématérialisée pour l'événementiel, promotion du tri lors des événements, utilisation systématique du papier recyclé et du recto-verso, sensibilisation à un usage plus modéré des mails, limiter le turn-over des matériels d'équipement (voir la fiche-action 3.4.1 sur la rédaction d'une Charte "Objectif zéro déchet").

4. Améliorer la sobriété dans les déplacements

- Mettre en place un à deux jours hebdomadaires de télétravail, sur la base du volontariat, pour les agents permanents de la CCPL hors période de pandémie et étudier les modalités de déploiement du télétravail dans les communes membres.
- Réaliser en interne un plan de déplacement d'administration (écoconduite, promotion du covoiturage...), en lien avec les fiches-actions 1.2.2 qui vise à renouveler le parc des véhicules de service.

Acteurs		Moyens
Pilotage	CCPL	Coût d'un composteur collectif : de 65 à 200 euros suivant les modèles
Partenaires	Communes, ALEC, PNR, Cit'ergie	
Public cible	Services CCPL et des Communes, Elus	

Activités de sensibilisation aux écogestes pouvant être réalisées avec l'appui des partenaires conventionnés (ALEC, PNR, Cit'ergie...)

Calendrier des étapes clefs

- 1) Enquête annuelle auprès des agents des services de la CCPL et des communes
- 2) Proposition d'actions
- 3) Evaluation

Objectifs et calibrage de l'action		Bénéfices attendus Climat-Air-Energie		
Objectifs d'action		Efficacité énergétique	O	O O
Collectivité. Maintien de la dynamique interne, baisse de l'impact carbone interne		Émissions de gaz à effet de serre	O	O
		Qualité de l'air	O	
		Développement des énergies renouvelables		
Calibrage de l'action horizon 2030 et par rapport à 2015		Préservation des ressources naturelles	O	O
Réduction des consommations d'énergie des bâtiments publics		Biodiversité		
		Adaptation au changement clim.	O	O
	5 à 10 %			

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre d'actions de sensibilisation auprès des agents et des élus sur les écogestes et suivi de leur mise en pratique	
Evolution des consommations d'énergie et des fluides des bâtiments publics	
Nombre de composteurs collectifs sur les équipements intercommunaux et communaux	
Nombre de kms de trajets de voiture évités par les agents de la CCPL sur une année et volumes d'émission de CO2 évités	

Observations

--

Action : Gouvernance du PCAET 2023-2029

Axe stratégique : 3. Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance
3.6 Organiser un pilotage efficace pour la mise en oeuvre du PCAET

Contexte de l'action

Les objectifs du suivi et de l'évaluation du PCAET de la CCPL sont de favoriser l'organisation de la mise en œuvre du programme d'actions, de connaître ses effets et de les mesurer par rapport à des objectifs, veillant ainsi à son efficacité.

La réussite finale du PCAET se mesurera principalement à la réduction effective des consommations d'énergies fossiles, au profit notamment d'énergies renouvelables, à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de l'air. Ces éléments permettront de rendre compte des efforts réalisés par les acteurs du territoire et d'apprécier les changements collectifs.

Toutefois, le PCAET a vocation à évoluer durant la période 2023-2029. Dans une logique d'amélioration continue, le suivi réalisé permettra d'enrichir la prise de décision et d'actualiser le plan d'actions de manière à rendre compte de la dynamique territoriale et intégrer d'éventuels nouveaux projets.

En outre, l'atteinte des objectifs fixés en matière de réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques ne sera possible que si les acteurs et les habitant-e-s du territoire s'approprient les enjeux du PCAET et s'impliquent dans une dynamique de territoire, tant sur le plan individuel que collectif.

Par conséquent, la gouvernance du PCAET, qui sera chargée de veiller à sa bonne application, doit pouvoir refléter les diverses composantes du territoire de la CCPL suivant les principes de démocratie locale.

Descriptif de l'action

L'action vise à installer la gouvernance du PCAET suivant les modalités suivantes pour répondre à un double objectif de représentativité et d'efficacité :

1. Concevoir une instance horizontale et participative ouverte aux parties prenantes

Sous la responsabilité du Vice-président chargé du PCAET de la CCPL, l'organisation de la gouvernance reposera sur un groupe de 6 élus émanant de la Commission environnement de l'EPCI, et de 8 acteurs de la société civile (2 exploitants agricoles, 2 associations transition écologique, 2 acteurs économiques Industries/artisans, 2 citoyen-ne-s) désignés après appel à volontaires par les communes dès le vote final du PCAET par le Conseil communautaire, appuyé par un ETP de la CCPL dédié à l'environnement.

De plus, un référent PCAET devra être désigné par chaque commune et sera le relais de la gouvernance au sein de la commune concernée.

2. Définir un mandat élargi par rapport au simple dispositif de suivi-évaluation prévu par la loi

L'instance mise en place sera chargée de veiller à la bonne exécution du PCAET, de tirer les conclusions du suivi annuel et de l'évaluation à mi-parcours (fin 2025), et d'actualiser le plan d'actions dans ses objectifs et ses moyens. Par sa composition, elle sera aussi un levier d'accompagnement au changement des différents acteurs du territoire afin que leurs activités s'inscrivent dans une démarche de développement plus durable. Elle devra être systématiquement consultée par les élu-e-s du territoire lors des décisions touchant à la mise en œuvre du PCAET. Un tableau de bord de suivi, jalonné d'indicateurs, sera mis en place pour évaluer l'évolution des consommations énergétiques, des émissions de GES, de la mise en place d'énergies renouvelables et de la qualité de l'air.

3. Associer le conseiller Cit'ergie dans le cadre de son suivi de l'avancement de la mise en œuvre du PCAET prévu par la Convention Cit'ergie conclue entre la CCPL et l'ADEME

Un état d'avancement annuel sera construit en lien avec le référentiel de mesures et d'indicateurs de Cit'ergie, permettant d'avancer vers l'obtention du label européen European Energy Award (Cit'ergie en France)

4. Donner de la visibilité aux travaux et avis de l'instance

Au terme de réunions de travail, au moins trimestrielles, l'instance, appuyée par les Services Environnement et Communication, présentera le bilan annuel à la CCPL (de préférence lors de la tenue du Comité de pilotage réunissant les partenaires). Ce bilan sera diffusé sur le site internet de la CCPL et des communes et pourra faire l'objet d'une réunion publique.

Acteurs

Pilotage CCPL, Communes membres

Partenaires PNR, ALEC, DDT, Cit'ergie

Public cible Citoyens, associations

Moyens

Dépenses liées à l'animation, au fonctionnement de la gouvernance du PCAET pris en charge par la CCPL et d'un ETP CCPL dédié à l'environnement.

Calendrier des étapes clefs

Objectifs

- Renforcer l'implication des communes, des habitant-e-s et des acteurs locaux dans le PCAET

' - Atteindre les objectifs globaux du PCAET

' - Adapter le PCAET aux évolutions du territoire

' - Obtenir le label européen European Energy Award (Cit'ergie en France)

Bénéfices attendus Climat-Air-Energie

Efficacité énergétique O O O

Emission de gaz à effet de serre O O O

Qualité de l'air O O O

Dév^t énergies renouvelables O O O

Préserv. ressources naturelles O O O

Biodiversité O O O

Adaptation au changement clim. O O O

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre de réunions de l'instance de gouvernance

Evolution du tableau de bord des indicateurs du PCAET

Evolution de la notation Cit'ergie

Niveau d'atteinte des objectifs globaux du PCAET

Observations